

## Ville de Choisy-le-Roi

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

Le 30 Mars deux mille seize à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 22 mars 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

### **Etaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice (arrivée à 21h15), BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine (arrivée à 20h30), AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, DUPUY Gilles, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, GUINERY Annick, ARNAUD Anne Marie, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

### **Etaient représentés :**

Mme BELIER Carole	mandat à Mme ARNAUD Anne-Marie
Mme LEONCE Vanessa	mandat à M. AOUMMIS Hassan
M. BRIENNON Jean-Marc	mandat à Mme ALIROL Béatrice
Mme SALIM Malika	mandat à M. DRUART Frédéric

### **Etait absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. THIAM Moustapha

## Sommaire

<b>Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 30 MARS 2016 .....</b>	<b>1</b>
Désignation du secrétaire de séance .....	4
Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 février 2016.....	4
→ Approbation de l'ordre du jour .....	4
<b>FINANCES.....</b>	<b>9</b>
→ 1. Vote du budget primitif 2016 : budget principal.....	28
→ 2. Vote du budget primitif 2016 : budget annexe des parkings .....	28
→ 3. Modification des autorisations de programme relatives aux cinq opérations AP/CP (programme de renouvellement urbain, construction de l'école maternelle Henri Wallon, construction du groupe scolaire Nelson Mandela, construction de la crèche Chantereine, travaux de voirie).....	28
→ 4. Vote des taux d'imposition pour l'année 2016 .....	29
<b>VIE INTERNATIONALE.....</b>	<b>31</b>
→ 5. Fixation des tarifs des produits réalisés dans le cadre de la journée de la Paix 2015 dédiée au centenaire du génocide des Arméniens et des célébrations du 40 <sup>ème</sup> anniversaire des accords de Paris .....	31
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>32</b>
→ 6. Approbation des avenants n° 3 aux conventions passées entre la Ville de Choisy-le-Roi et des organismes privés ou associations pour l'attribution de subventions pour l'année 2016.....	32
<b>ENFANCE – VIE SCOLAIRE – ENSEIGNEMENT.....</b>	<b>33</b>
→ 7. Aide aux établissements scolaires pour l'organisation de voyages et projets spécifiques en direction des élèves choisyens .....	33
<b>TRAVAUX – URBANISMES.....</b>	<b>35</b>
→ 8. Signature d'un protocole d'accord entre la Ville, l'EPA-ORSA et l'EPFIF sur le secteur du Lugo .....	35
→ 9. Régularisation foncière entre Valophis et la commune de Choisy-le-Roi portant sur les abords de la résidence Gabriel .....	36
→ 10. Saisine du SAF'94 pour l'acquisition d'un appartement sis 76 avenue de Villeneuve–Saint–Georges à Madame Grondin.....	36
→ 11. Saisine du SAF'94 pour l'acquisition d'un pavillon sis 1 rue du Bel Air à Monsieur et Madame Troufléau.....	39
→ 12. ZAC des Hautes-Bornes : autorisation de cession à l'euro symbolique de 156 m <sup>2</sup> des parcelles cadastrées U150 et U151 à SADEV 94 .....	40
→ 13. Vente du pavillon sis 64 rue Alsace Lorraine à Monsieur et Madame Toumi .....	40
→ 14. Vente des coques commerciales du marché du centre à la SCI SYNDES.....	40

<b>DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>41</b>
→ 15. Approbation de la convention cadre : « Convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé » .....	41
→ 16. Passeur de rives 2016 : approbation de la convention à passer avec l'association « Au fil de l'eau » .....	42
→ 17. Adhésion au syndicat mixte ouvert « Syndicat d'études Vélib' Métropole » .....	42
<b>HABITAT .....</b>	<b>43</b>
→ 18. Approbation de la nouvelle convention pour la mise en œuvre du dossier unique partagé pour les demandes de logement locatif social.....	43
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>43</b>
→ 19. Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....	43
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>44</b>
→ 20. Révision de la tarification des locations de salles et des cautions aux syndicats et entreprises à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2016.....	44
→ 21. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la commune de Choisy-le-Roi et la Cité des métiers du Val-de-Marne.....	44
→ 22. Constitution d'un groupement de commandes pour la location et la maintenance des copieurs de la Ville, du CCAS et de la régie autonome du théâtre-cinéma Paul Eluard .....	45
→ 23. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	45
<b>EXERCICE MANDATS LOCAUX .....</b>	<b>45</b>
→ 24. Remplacement du 7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire.....	45
→ 25. Révision du versement des indemnités de fonctions versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués et associés .....	47

**La séance est ouverte à 19 heures 40  
sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**M. le Maire** : Mes chers amis, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal de ce soir.

**→ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose M. Moustapha THIAM, le plus jeune d'entre nous.

*(M. THIAM Moustapha est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

**→ Appel**

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

**M. le Maire** : Je vous remercie.

**→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 février 2016**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 3 février 2016. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 février 2016 est adopté à l'unanimité.*

**→ Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous avez également reçu l'ordre du jour du Conseil municipal conforme à ce qui avait été décidé lors de la conférence des présidents. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Nous allons donc examiner les 25 délibérations figurant à l'ordre du jour, mais au préalable, permettez-moi de dire quelques mots sur des événements qui ont marqué les semaines qui viennent de s'écouler.

La vie est faite de moments de bonheurs, de joies et d'espoirs, comme par exemple la naissance dimanche, du petit Vatan. Nous souhaitons à Elsa Lefort, sa maman et à Salah son papa, de pouvoir vivre heureux, là où ils le souhaitent avec leur enfant.

Mais la vie est aussi faite de moments douloureux, lorsqu'il s'agit de la perte d'amis et camarades. Les semaines qui se sont écoulées depuis notre dernier Conseil municipal sont de ces moments et, avant de dérouler notre ordre du jour, je vous propose, qu'ensemble, nous nous souvenions de ces deux anciens élus qui ont siégé ici, Pierre Lombardo et Pierre Brondel.

Pour rendre hommage à Pierre Lombardo, je laisse la parole à Madame Nadia Brahim.

**Mme Brahim** : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

« Pierre Lombardo était un homme très discret et très secret, tellement discret qu'il n'a pas souhaité qu'un hommage officiel lui soit rendu par la municipalité.

Pourtant, Pierre a été l'un des piliers de notre Conseil municipal pendant 25 ans. Il a été élu la première fois en 1983. Il est devenu maire adjoint en 1990, tout d'abord chargé des finances, puis, à partir de 1995, chargé des affaires économiques. Il a été également secrétaire de la section du parti socialiste de Choisy-le-Roi et président du groupe Les élus socialistes.

Nous respectons sa volonté de ne pas lui rendre d'hommage public, ni dans *Choisy Infos* ni dans d'autres supports médiatiques, mais nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que Choisy-le-Roi a été le centre de sa vie et de ses préoccupations pendant toutes ces années.

Il ne ménageait ni son temps ni son énergie. Son sérieux, sa capacité de travail, son intelligence et le fait qu'il ne prenait jamais une décision sans l'avoir murement réfléchi suscitaient le respect et l'estime de tous et même de ses adversaires politiques.

Sous des dehors un peu bourrus, parfois même un peu sauvages, c'était un homme d'une grande humanité, capable de mobiliser tous les moyens nécessaires pour offrir, par exemple, des obsèques dignes à un camarade démuné ou pour venir en aide à un autre en difficulté.

Il adorait les voyages. Il adorait l'Asie où il a effectué de nombreux séjours, mais c'était aussi un Européen convaincu. C'est Pierre qui est à l'origine du jumelage de Choisy-le-Roi avec la ville de Tirnova.

En 1989, il avait convaincu le maire, Louis Luc, de parrainer un village roumain menacé de destruction par Ceausescu. C'est ainsi que le village de Tirnova a été désigné et Pierre n'a cessé pendant des mois de multiplier les démarches pour entrer en contact avec son maire. Je me souviens encore de sa joie, lorsque, enfin, le maire avait pris contact avec lui. Il a alors mobilisé de nombreuses associations choisyennes pour apporter une aide humanitaire aux habitants de ce village qui, à l'époque, manquait de tout.

Voilà les quelques mots que je souhaitais prononcer à propos de Pierre. Ils sont l'expression de notre amitié et le souvenir ému que nous conservons de lui : un ami, un militant et un élu qui a beaucoup donné pour Choisy-le-Roi et ses habitants. »

**M. le Maire** : Je vous remercie, Madame Brahim.

« Le 6 février, Pierre Brondel nous a quittés. De nombreux témoignages forts et émouvants ont été proclamés lors de ses obsèques, le 12 février, faisant part de la grandeur humaine de Pierre, un homme bienveillant, à l'écoute, humble et généreux et un militant engagé et passionné.

Pierre a siégé à Choisy-le-Roi comme adjoint au maire durant trois mandats. Il a été engagé dans la construction, la gestion et les choix historiques de la politique municipale de 1983 à 2001. Ayant assumé la délégation de l'emploi, de l'activité économique et de la formation, il a ensuite fortement marqué de son empreinte la vie culturelle choisyenne.

Durant ces dix-huit années, son engagement pour les Choisyens n'a cessé d'être guidé par une volonté enracinée au fond de lui de transmettre, de partager et de créer les circonstances d'accès au savoir et à la culture pour tous.

Son passé d'enseignant au lycée Jean Macé lui avait donné d'ailleurs cette passion de la transmission. Pierre était un passionné de cuisine, de culture, d'histoire et un militant de la paix.

Fils de déportés et résistants contre la barbarie nazie, marqué par son histoire personnelle, Pierre connaissait la valeur de la paix. Acteur d'associations locales d'anciens combattants, membre de la FNDIRP, président de l'association Louis Luc pour la mémoire de Choisy-le-Roi, il avait ces derniers temps entrepris un travail de recherche pour retrouver les noms de tous les déportés choisyens.

Fidèle à ses idées de paix, de solidarité et de justice sociale, Pierre Brondel a mené avec Yvette son épouse une vie guidée par ces valeurs et comme l'a exprimé l'un de ses neveux à ses obsèques : « Il nous lègue un héritage qu'aucun banquier suisse ne pourrait imaginer posséder. »

C'est avec son sourire et son accent aveyronnais que nous garderons en nous l'image et la voix d'un être attachant, humble, calme, militant des droits humains, un homme généreux, aimant la vie et son histoire. »

Permettez-moi également de penser aux deux agents qui viennent de nous quitter ces derniers jours, Patricia HIEZELY qui travaillait à la municipalité depuis 1988 au service entretien et Marie Line MESLIEN dans nos services depuis 1989 qui travaillait à la restauration municipale. Nos pensées vont à leurs collègues et nos condoléances à leurs familles.

Ces disparitions nous émeuvent, nous font mal, car ce sont des proches, mais en Europe, dans le monde, d'autres familles perdent des êtres chers. L'obscurantisme, l'intolérance et l'extrémisme frappent au Mali, en Turquie, en Belgique, en Côte d'Ivoire, au Yémen, au Pakistan. Autant d'actes d'horreur intolérables qui nous demandent plus que jamais d'être des défenseurs obstinés de la démocratie, de la République et de la laïcité.

Alors, pour nos deux amis et camarades qui œuvraient pour que les valeurs de la République soient reconnues par tous, pour nos deux employées communales qui étaient au service des Choisyens, comme pour toutes les victimes innocentes qui ont perdu la vie, je vous demande de respecter quelques instants de silence.

*Une minute de silence est observée.*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je vous propose de passer maintenant à l'examen des 25 délibérations de notre ordre du jour, dont les deux premières concernent le vote du budget primitif : budget principal et budget annexe des parkings pour l'année 2016.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous voici réunis ce soir pour voter notre budget 2016 après le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu le mois dernier.

Conformément à notre engagement, nous réussissons, cette année encore, à ne pas augmenter la part communale de la fiscalité locale et nous tentons de résister aux transferts de charges que nous impose le gouvernement en baissant la dotation globale de fonctionnement ; baisse ne compensant pas l'augmentation des urgences sociales que génère la situation socio-économique, notamment, et les choix politiques qui fragilisent les plus faibles et limitent l'action du service public, alors que la situation des familles choisyennes est suffisamment difficile.

Comme pour les deux derniers budgets, les finances de la Ville sont très saines. Cependant, nous sommes dans une situation de grande fragilité où nos projets, grandement nécessaires, notamment celui du développement de la vie durable et de la mobilité, peuvent être mis en danger.

Je tiens, ici, à dénoncer les politiques actuelles, comme le font, au moment où je vous parle, d'autres Maires qui sont reçus en audience par Monsieur le Préfet à Créteil. D'un autre côté, j'entends très clairement dans les médias les ténors de la droite réclamer une accélération qui ne peut que nous inquiéter fortement pour les années à venir.

Loin des vivats des supporters de tel ou tel camp ou des invectives en direction de telle ou telle représentation géographique à l'Assemblée, je veux porter les attentes et les besoins pour lesquels les Choisyens nous ont confié nos responsabilités.

Ici, maintenant et pour demain, l'intérêt de notre commune et de ses habitants doit nous guider dans une lecture de justice sociale et d'intérêt général où la solidarité est une valeur profonde et une attention de tous les jours. Nous avons plus que jamais besoin de services publics de qualité, que ce soit dans les domaines de l'action sociale, de l'éducation, de la santé ou de la sécurité.

J'entends, dans le débat national, certains valorisant tel ou tel versant des services publics, au gré évidemment des opportunités politiciennes. Chacun y va de son exception, mais en réalité, j'ai bien peur que chacun participe parfois à des extinctions.

Les services publics de notre pays, qu'ils soient d'Etat ou de collectivités territoriales, ne sont pas un handicap, bien au contraire. Ils sont l'expression du dynamisme social d'un pays au service de sa population et non obsédés par les exigences toujours plus grandes d'une finance égocentrée.

A Choisy-le-Roi, nous souhaitons défendre la qualité de nos services en direction de la population non seulement dans une dynamique d'accompagnement et de justice sociale, mais aussi dans une vision prospective de la ville de demain.

Ainsi que je l'ai dit en ouverture, notre majorité a travaillé avec acharnement en collaboration avec la direction générale, les chefs de service et les agents des services municipaux pour réaliser les économies qui nous permettent de ne pas augmenter les impôts locaux, en ce qui concerne la part qu'il nous revient de définir. Comme les Choisyens pourront le constater, nous serons l'une des rares villes à résister au recours à l'augmentation des impôts locaux.

A ce propos, je remercie vivement la direction générale, les chefs de service et les agents des services municipaux pour leurs contributions aux débats et pour leurs propositions.

Cependant, nous avons fragilisé notre section d'investissement et si cette politique perdure, elle nous imposera d'augmenter les taux de la fiscalité et fera peser sur les foyers choisyens les conséquences de ces décisions. Pour autant, le bilan de l'année 2015 est des plus remarquables et je tiens à nouveau à féliciter la municipalité dans son ensemble, ainsi que la compétence et la détermination de l'ensemble des agents des services municipaux.

Le budget que nous avons élaboré pour 2016 est à l'image de notre politique : continuer à être ambitieux pour notre commune.

La projection de Choisy-le-Roi dans l'avenir doit se faire autour des trois piliers de développement durable que j'ai mentionnés lors du débat d'orientations budgétaires : le social, l'économique et l'environnemental. Ces trois notions doivent être abordées de façon solidaire. Cette construction doit s'élaborer avec, comme ressource, la participation citoyenne.

L'année 2016 est déjà entamée. Parmi les très nombreuses avancées, je voudrais souligner quelques-unes parmi les plus significatives, signe de notre volonté de poursuivre l'évolution de la commune.

Dès la rentrée 2016, l'école Mandela ouvrira ses portes. Elle accueillera les enfants du nouveau quartier, ainsi que ceux des diverses constructions du périmètre et permettra de soulager l'école Langevin.

La nouvelle crèche Tony Lainé, pour laquelle le processus de choix d'un gestionnaire est déjà engagé, sera livrée en fin d'année, en lieu et place de l'ancienne école maternelle Henri Wallon.

La ZAC du Port poursuit son développement et sa finalisation est proche.

Dans le quartier du Lugo, l'étude de démolition-reconstruction de la résidence ICF La Sablière a été engagée après la signature du protocole tripartite. Nous aurons d'ailleurs à délibérer tout à l'heure sur ce sujet.

Les rencontres de la jeunesse sont annoncées. Depuis plus d'un an, les services municipaux, avec la direction générale, travaillent sur le projet. Ces rencontres devront représenter une véritable impulsion de la politique jeunesse à travers l'ensemble des actions municipales et ceci dès le mois de mai. Le premier rendez-vous approche.

La création d'un convisport dans le centre-ville, dans le cadre d'une concertation avec les associations de jeunesse et les associations de locataires, est aussi bien avancée.

Nous ne pouvons finir ce tour sans évoquer quelques projets beaucoup plus structurants qui sont en voie de réalisation, avec notamment les travaux du T9 qui vont rapidement arriver dans notre commune. La réalisation de cette ligne de tramway devra entrer en fonction dès 2020. Elle reliera la Porte de Choisy à Orly (fer à cheval) avec une demande très forte afin que cette ligne puisse être prolongée jusqu'à l'aéroport. Les travaux de préparation pour les dévoiements de réseaux ont déjà débuté.

Pour rester dans le domaine des transports en commun, une ligne de bus à deux soufflets en site propre appelée Tzen devra relier la bibliothèque François Mitterrand à Choisy-le-Roi dès 2020. Pour son arrivée, le travail avec le STIF notamment et le centre de remisage est là aussi bien engagé.

Le groupe Valophis vient de finaliser sa phase de préparation de la rénovation de l'ensemble de la cité des Troènes. C'est un projet de démolition-reconstruction qui a été travaillé à



plusieurs reprises dans le quartier et qui accueillera à la fois de l'accèsion à la propriété, du logement social et de l'activité économique. Ce projet débutera dès 2016 et les premières livraisons auront lieu en 2018.

Le quartier Sud des Navigateurs va faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du nouveau plan national de renouvellement urbain. La phase de concertation démarrera cette année pour une réalisation qui s'étalera sur une dizaine d'années. La semaine dernière, j'ai présenté les principes et les objectifs devant la commission nationale d'engagement. Le dossier a été perçu d'une manière très positive par le directeur général de l'ANRU. Nous sommes aussi assez optimistes concernant l'enfouissement des lignes à haute tension.

Choisy-le-Roi est partie prenante du Territoire 12 (Seine Amont, Val de Bièvre, Grand Orly). La mise en œuvre du territoire nouvellement créé sera une source de nouvelles opportunités de développement à travers les projets qui en émaneront et nous avons, nous, les représentants de Choisy-le-Roi au Territoire, une part du travail à assumer. Nous nous emploierons avec persévérance pour que Choisy-le-Roi soit incontournable dans ce territoire.

Choisy-le-Roi est une ville qui développe son attractivité et son dynamisme est reconnue par de très nombreuses instances, n'en déplaise à ceux qui écrivent que Choisy-le-Roi est une ville qui tourne au ralenti. Choisy-le-Roi ne recule pas non plus et nous ne sommes pas pétrifiés. Ce n'est pas l'esprit de notre majorité, loin de là, et nous le démontrons au quotidien. Nous saisissons toutes les opportunités pour continuer à financer le développement de notre commune en maintenant un haut niveau de service à la population et en poursuivant la réalisation de nos investissements.

Pour vous présenter plus précisément le budget 2016, je donne la parole à Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances, Frédéric Tisler.

## **FINANCES**

### **Budget primitif 2016 – Budget principal**

**M. Tisler** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, présenter l'essentiel du budget primitif 2016 en si possible un peu moins de trois heures et en se rapprochant au plus près du quart d'heure va m'obliger à adopter une stratégie analogue à celle qui a prévalu pour équilibrer le budget : hiérarchiser, condenser, supprimer ; donc réaliser des économies substantielles et tout d'abord en temps.

Je pense pouvoir commencer en disant qu'au début du processus, nous partions de loin. A la base de l'équation : intégrer une réduction des dotations, ne pas avoir excessivement recours à l'emprunt et ne pas recourir à une augmentation massive de la fiscalité, c'est-à-dire ne pas accroître la charge sur nos concitoyens contribuables. Tout cela devait se faire en dégageant un autofinancement significatif et en suivant les orientations fixées par notre débat d'orientations budgétaires du 3 février 2016.

Pour mémoire, lors de ce débat, Monsieur le Maire avait fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre, dont plusieurs supposaient des inscriptions bien identifiées dans le cadre du budget primitif.

Je me permettrais donc de les rappeler ici pour indiquer qu'ils ont été tous pris en compte et qu'il est facile d'en retrouver la mise en œuvre soit dans la notice explicative soit dans la maquette budgétaire.

Pour la section de fonctionnement, il s'agissait :

- de baisser les charges à caractère général des services,
- de développer les recettes et optimiser les moyens,
- de réduire, voire supprimer, un certain nombre de prestations ou d'initiatives municipales,
- de garantir les salaires et les régimes indemnitaires pour protéger notre personnel.

Pour la section d'investissement, la feuille de route consistait :

- à achever le dispositif de l'ANRU 1,
- à poursuivre les travaux engagés de la crèche Tony Lainé et du groupe scolaire Mandela, ainsi qu'à débiter un provisionnement pour la rénovation du groupe scolaire Langevin,
- à maintenir notre patrimoine bâti et nos espaces extérieurs avec une poursuite de la rénovation de notre réseau d'éclairage public,
- à apporter une attention particulière au programme d'efficacité énergétique,
- à maintenir de la qualité de nos matériels par leur entretien ou leur renouvellement.

On le mesure donc, ce n'était pas facile et j'estime tout à fait juste de saluer l'important travail fourni pour arriver au vote de ce budget primitif.

Christophe Richard a réalisé un triple travail. Il a tout d'abord analysé clairement et lucidement la situation financière de la Ville, puis dialogué avec l'ensemble des services pour les cadrer dans l'examen critique de leurs besoins financiers et donc un peu aussi dans leur fonctionnement. Enfin, en partant de tout cela, il a fourni aux élus que nous sommes les meilleures informations pour une prise de décisions réalisée en toute connaissance de cause.

Il faut évoquer ensuite le travail du service financier ensuite et de sa directrice, Monique Dos Reis, qui s'est donnée les moyens de seconder efficacement Christophe Richard dans le processus décrit plus haut, tout en assurant la gestion quotidienne des finances municipales. Ce n'est pas simple et cela mérite un grand merci, d'autant plus que le service n'a pas fonctionné avec l'intégralité de ses moyens humains, ce qui m'autorise ici et chacun le comprendra à exprimer toute ma sympathie à certains membres de notre personnel ayant eu à subir de forts aléas de santé.

Là aussi, il faut le dire, soulignons la responsabilité et la maturité de nos services qui, par leurs propositions et leur capacité à se mobiliser pour contribuer à adapter leurs demandes à la situation actuelle, ont pu largement participer à l'équilibre de ce budget.

Nos services et notre processus d'élaboration budgétaire ont en effet globalement intégré, certes à marche forcée, la réalité financière actuelle qui conduit l'Etat à une maîtrise accrue de ses dépenses pour contenir le poids de la dette, ce qui ne peut se faire sans un effort identique des collectivités territoriales dans leur ensemble.

Comme si l'ensemble de ces données n'était pas assez déjà ardu, d'autres éléments sont venus compliquer la tâche et seraient même de nature à fausser votre perception et votre analyse du budget primitif. Je me dois donc de vous les décrire brièvement et de manière un

peu plus succincte que le propos que j'ai tenu devant notre Commission des finances qui s'est réunie le lundi 21 mars.

Tout d'abord, je dois attirer votre attention sur le fait que le montant du budget primitif est artificiellement gonflé par deux éléments nouveaux, cette année. Le premier élément sera spécifique à 2016 et ne se reproduira plus ultérieurement. Il s'agit de la nécessité d'imputer au budget de la Ville toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement. Le deuxième élément aura vocation à perdurer, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre de nouveaux flux financiers entre la municipalité, le territoire et la MGP.

Concernant l'assainissement, puisque cette compétence est maintenant dévolue à la MGP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il n'est plus possible d'avoir un budget annexe assainissement.

D'une part, la MGP n'est pas encore en capacité de prendre en charge cette compétence en termes de gestion directe et, d'autre part, nous n'avons plus le droit d'établir un budget annexe assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Cela signifie donc que les dépenses et les recettes liées à l'assainissement ne peuvent qu'être portées dans les deux sections de notre budget primitif. C'est au cours de l'année 2016, sans que nous puissions être plus précis sur le calendrier, que ces sommes n'entreront plus dans le cadre de notre responsabilité financière d'ordonnateur. Comme nous sommes encore en responsabilité de ces sommes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous nous devons de les intégrer au BP. Nous ne devrions plus les retrouver au budget primitif 2017.

Ainsi que le synthétise la page 2 de la notice, ces sommes s'élèvent à 681 638 € en investissement et à 3 063 340 € en fonctionnement.

Concernant les nouveaux flux financiers entre la Ville, l'EPT du Territoire 12 et la MGP, la page 5 de la notice nous l'explique bien.

Tout d'abord, dans ces flux financiers, nous retrouvons le montant de l'attribution de compensation, tel qu'il a été fixé avec la CASA en 2015, après notre important travail, vous vous en souviendrez, au sein de la CLECT de la CASA, à savoir une AC de 10 177 185 €. Mais la loi instaure le versement à la Ville par le MGP de la DCPS (dotation de compensation liée à la suppression de la part salaires) pour un montant de 3 341 243 €. En parallèle, la Ville doit reverser la même somme au Territoire, sous l'intitulé du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales).

Ce flux financier est donc bien une opération blanche pour nous, puisque la DCPS et le FCCT sont d'un montant strictement identique, mais elle nous conduit à gonfler nos recettes et nos dépenses du montant de cette somme.

Ce nouveau mécanisme, contrairement à celui de l'assainissement, nous le retrouverons dans nos BP à venir. Il faudra donc en prendre l'habitude et ne pas l'oublier lorsque nous aurons à comparer les budgets primitifs antérieurs à 2016 avec les budgets primitifs établis à compter de cette année.

De ce fait, entre le dossier de l'assainissement et celui de la MGP, notre budget primitif 2016 présente un écart de 7 086 221 € par rapport au montant qu'il aurait eu sans ces deux éléments nouveaux à prendre en compte.

Chers collègues, je suis conscient de mes nombreux propos liminaires cette année, avant d'en arriver au BP et à la présentation des chiffres. Croyez bien que je le regrette, d'autant que je n'ai pas terminé. Je dois en porter un dernier à votre connaissance dans la rubrique « Comment compliquer encore plus un exercice déjà ardu ».

Si nous votons ce BP assez tardivement cette année, à la fin du mois de mars, c'était pour nous donner le temps d'inscrire certains montants dans leur réalité. Il s'agissait notamment d'attendre la notification des bases fiscales qui nous arrivent traditionnellement au cours du mois de février. Par une série de courriels, dont l'un a été communiqué *in extenso* aux membres de la Commission des finances, les services de l'Etat nous ont informés très tardivement, à partir du 29 février, de leur incapacité à nous notifier les montants définitifs. Nous avons donc reçu très tardivement, en mars, des montants dont on nous a signalé par ailleurs qu'ils n'avaient qu'une valeur relative, en nous donnant une marge d'incertitude les rendant totalement inexploitable. Les montants définitifs nous seront notifiés en novembre. Cela signifie que le tableau de la page 8 de la notice présentant l'évolution des bases fiscales présente bien des bases 2016 qualifiées de provisoires et que les pourcentages d'évolution ont été prudemment estimés dans l'élaboration de ce BP.

Ce propos liminaire fut long et ardu, mais je ne me sens pas personnellement responsable de cet aspect. Chacun comprendra mon souci de présenter très vite le BP du budget principal et celui des parkings, mais finalement j'ai déjà évoqué plusieurs points fondamentaux.

La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à 72 760 093 € et la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 18 137 240 €. Le montant du total du BP 2016 pour le budget principal de la Ville s'équilibre à 90 897 333 €.

Vous noterez que nous avons tenu, dans chaque tableau récapitulatif de la notice, à bien faire ressortir les effets du dossier assainissement et de la mise en place du FCCT et de la DCPS. En effet, ces deux points induisent mécaniquement une augmentation en pourcentage du montant du BP 2016 par rapport à celui du BP 2015, mais si on les retire, on voit parfois apparaître des baisses. Si nous retirons donc l'effet de ces deux points précis qui représentent à eux deux 7,8 % du montant total, le budget principal s'équilibre à 83 811 112 €.

### Section de fonctionnement

En ce qui concerne la section de fonctionnement, elle augmente de 9,43 % par rapport au BP 2015, mais si on retire les deux fameux dossiers, elle est en baisse de 0,57 %.

#### *– Dépenses réelles de fonctionnement*

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, pointons une baisse réelle des charges à caractère général de 2,67 % (hors assainissement) : fluides, traitement des ordures ménagères, etc. Nous notons aussi une croissance maîtrisée des charges de personnel de +1,95 % en y incluant le GVT et le financement de la création de deux à trois postes jugés indispensables par l'exécutif, mais qui ne nécessiteront pas un financement à 100 % durant cette année, puisqu'ils ne seront pourvus qu'après le vote du BP de ce soir.

Une prévision prudente des montants liés au FNGIR et au FPIC est laissée à l'identique du réalisé 2015, dans l'attente des notifications définitives.

Soulignons le maintien à l'identique du subventionnement des associations.

Les charges exceptionnelles sont en diminution (hors assainissement), notamment par la réduction de 61,47 % de la subvention d'équilibre au budget annexe des parkings.

Je parlerai des charges financières liées au remboursement des intérêts de l'emprunt lors d'un point global sur la maîtrise de notre endettement, qui reste un point fort de la situation financière de notre Ville.

### *– Recettes réelles de fonctionnement*

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, je mentionnerais tout d'abord qu'elles augmentent légèrement de 0,66 % (hors assainissement). Nous y retrouvons les postes habituels : les atténuations de charges, les produits des services et des domaines en augmentation de 5 % (hors assainissement). La notice vous les détaille en page 7.

Je ne reviens pas sur les bases fiscales et les produits des trois taxes pour lesquelles nous aurons à voter un maintien des taux, car j'en parlerai au moment du vote de cette note, ni sur le montant de l'AC.

Le tableau de la page 9 qui présente le détail du chapitre 74 concernant les dotations, subventions et participations, fait apparaître sans surprise la poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire qui représente l'essentiel de la DGF, rappelons-le. Les effets cumulés de cette baisse nous laissent présager une diminution totale de l'ordre de 4,1 M€ pour la période allant de l'exercice 2014 à l'exercice 2017.

Notons également une légère augmentation prévisible de la DSU et une augmentation sensible, de l'ordre de 60 %, de la dotation nationale de péréquation, à mettre en regard d'une baisse des attributions de péréquation.

Les autres produits de gestion courante reviennent à un niveau comparable aux BP antérieurs à 2015, car la notice rappelle bien que le BP 2015 avait vu une recette exceptionnelle provenant du SVIED en direction de ses collectivités adhérentes.

Je vais conclure sur la section de fonctionnement, en attirant votre attention sur un tout petit paragraphe situé en bas de la page 6. Précisément, grâce à la contribution active des services à la préparation du budget, suite aux décisions de notre exécutif et du fait de la rigueur de l'analyse critique de notre fonctionnement, nous reconstituons cette année une capacité d'autofinancement nettement améliorée. En effet, nous passons de 34 099 € au BP 2015 à 921 186 €. Ce versement conséquent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera donc de nature à consolider cette dernière à côté du classique versement de la dotation aux amortissements.

### Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 18 137 240 €, ce qui représente une baisse de 19,74 % par rapport au BP 2015 (hors assainissement). Cette baisse provient bien évidemment d'une modération des dépenses réelles d'investissement.

### *– Dépenses réelles d'investissement*

Le détail de ces dépenses réelles d'investissement se trouve aux pages 10 et 11 de la notice pour un total de 17 889 424 €.

Outre les priorités précisées lors de notre débat d'orientations budgétaires, que Monsieur le Maire a rappelées et que j'ai moi-même rappelées dans mon très longs propos introductif, je mentionnerai la poursuite de nos efforts afin de développer les réseaux et la modernité de notre parc informatique, les budgets alloués aux travaux dans les écoles et dans les bâtiments publics et des budgets liés à l'entretien et à l'amélioration de notre cadre de vie (études sur le schéma de mobilité, entretien de la voirie, des espaces verts, plantations). IL faut aussi noter un delta à notre charge : des travaux d'accessibilité pour une crèche, le remplacement d'une laveuse et la réalisation d'un convisport dans le périmètre du centre-ville.

Si vous le voulez bien, je parlerais des AP/CP lors de la présentation du point 3 inscrit à l'ordre du jour, puisqu'une note spécifique leur est consacrée.

– *Recettes réelles d'investissement*

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 15 488 794 €. Je dirais simplement qu'il semble logique de voir diminuer les subventions d'investissement, car celles-ci sont au prorata des investissements nouveaux réalisés.

Pour le suivi des produits des cessions d'immobilisations, je vous invite à le rapprocher des immobilisations corporelles des dépenses d'investissement, car deux opérations sont en fait des achats suivis de reventes. L'ensemble de ces opérations reflète directement nos choix politiques en matière d'urbanisme et d'aménagement. Elles sont ou devraient être développées dans le cadre des commissions municipales et des délégations qui leur correspondent.

Examinons bien à présent les modalités de l'équilibre général de cette section d'investissement. Cet équilibre repose traditionnellement sur deux facteurs : les capacités d'autofinancement et le recours à l'emprunt. Or cette année, année bien compliquée, tout le monde l'aura compris, nous disposons d'un troisième facteur de mise en équilibre de la section de d'investissement, de par l'existence de deux recettes d'investissement reportées de 2015 à 2016 et de fait réinscrites en 2016. Cela correspond à une somme de l'ordre de 1,5 M€.

De ce fait et en jouant sur le montant prévisionnel de l'emprunt, nous disposons d'une capacité à mettre en réserve 1 619 072 € en investissement, que vous voyez apparaître dans la notice sous l'intitulé « Réserves pour évolution des bâtiments scolaires ».

Il fallait trouver un intitulé et j'ai clairement indiqué lors de la Commission des finances que cet intitulé purement comptable ne préjugait pas de l'affectation de cette réserve. Celle-ci pourra être dévolue à plusieurs investissements de types différents, tout en permettant également de réduire au maximum notre recours à l'emprunt et tout en servant également de marge de manœuvre, eu égard à l'incertitude qui est la nôtre sur l'évolution de certaines recettes.

Concernant la globalité de notre recours à l'emprunt, celui-ci impacte les dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 66 « Charges financières » pour le remboursement des intérêts et les dépenses de la section d'investissement au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » pour le remboursement du capital des emprunts souscrits.

N'oublions pas que notre recours à l'emprunt entraîne également un impact sur les recettes d'investissement à hauteur du montant des emprunts souscrits durant l'exercice. Ceux-ci sont visibles dans les recettes au chapitre 16.

Eu égard aux divers points que je viens de détailler, le tableau de la page 13 de la notice vous montre que nous vous proposons une prévision de recours à l'emprunt de 4,5 M€ au budget primitif 2016. C'est le montant le plus bas depuis 2008. Ceci est également à rapprocher de l'évolution du recours à l'emprunt pour 2015. La prévision initiale au BP de l'ordre de 6 M€ a été considérablement réduite au BS et dans le cadre de la DM pour finalement aboutir au report en 2016 de la souscription des emprunts que nous aurions dû souscrire en 2015. Ceci vient principalement de l'évolution du chantier de l'école Mandela. La mobilisation des fonds nécessaires se fait au fur et à mesure du déroulé réel des travaux.

Si vous le voulez bien, nous pouvons maintenant passer à l'examen du budget primitif du seul budget annexe qui subsiste, à savoir celui des parkings.

### **Budget primitif 2016 – Budget annexe des parkings**

Ce budget primitif des parkings est équilibré à 706 602 € en fonctionnement et à 420 961 € en investissement, pour un total des deux sections qui s'élève à 1 127 563 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, une réduction de 12,29 % des dépenses d'exploitation jointe à une augmentation de 28,35 % de la redevance de stationnement nous permettent de réduire sensiblement la subvention d'équilibre venant du budget Ville et imputée dans les recettes réelles d'exploitation.

La section d'investissement s'équilibre avec un recours à l'emprunt modéré pour un montant proposé de 89 946 €. Les autres recettes d'investissement sont des opérations d'ordre.

Voilà pour le budget des parkings, ce qui va conclure la présente intervention en vous remerciant de votre patience et de votre écoute.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Voici venu le temps des interventions des groupes. Comme nous en avons convenu en conférence des présidents et comme il est mentionné dans notre règlement intérieur, le temps de parole par groupe est de 10 minutes. Je donne la parole à Madame Baron.

**Mme Baron** : Bonsoir, Monsieur le Maire. Chers collègues,

Le budget primitif nous est présenté en équilibre et de qualité correcte, je salue d'ailleurs la compétence de celles et de ceux qui ont l'ont établi. Il répercute les prévisions recettes et dépenses pour 2016 et note une baisse drastique des aides de l'Etat.

Ce budget se complique avec la prise en compte, à titre transitoire, des dépenses et des recettes « eau et assainissement », ainsi que « déchets ménagers et assimilés », désormais compétences de l'établissement public territorial T12, créé en janvier 2016 et comme nous l'a expliqué clairement Monsieur Tisler, des fonds de compensation des charges territoriales (FCCP) au poste 65541 (page 16) de 3 341 243 €, dont la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) qui vient d'être mise en place est chargée d'évaluer les transferts de charges que la Ville devra reverser.

On note une croissance de 1,95 % des charges du personnel et une proposition du doublement du poste « autres personnels extérieurs » par rapport au budget précédent (poste 6218).

Excusez-moi de revenir sur les postes du budget primitif, mais nous n'avons jamais été invités aux commissions, malgré la formation de notre groupe. Vous dites que les commissions sont ouvertes à un invité, mais si nous ne pouvons pas prendre la parole et poser des questions, cela est inutile.

Dans ce budget, il se dégage une faiblesse dans le développement du secteur économique en direction des commerces de proximité et des jeunes au niveau de l'emploi. Bien que l'on note une consommation importante dans le secteur des activités jeunesse, il y a un manque d'implication pour leur formation et la colonne du budget « rémunération des apprentis » stagne (page 16).

Concernant les subventions de fonctionnement que la Ville consacre aux associations locales, nous pensons qu'elles ne devraient pas être cumulées avec celles qui sont déjà

engagées au niveau de la collectivité par la politique de la ville, notamment par le service Vie internationale.

Pour finir sur la section de fonctionnement, les hausses des bases de la fiscalité locale représentent 2,25 %. Comme il a été dit dans le rapport et en ce qui concerne les impôts locaux, malgré le maintien des taux, Choisy-le-Roi fait toujours partie des communes aux taux les plus élevés du département, particulièrement pour la taxe sur le foncier bâti 2015 pour lequel la Ville occupe la septième place du classement sur 47 communes.

Enfin, pour clore la section investissement, je note (page 20) que la Ville a dû recourir à l'emprunt.

Notre groupe votera contre ce budget qui reflète une réelle faiblesse d'engagement pour la ville au niveau emploi, sécurité, santé et environnement.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je donne la parole à Madame Annick Guinery pour le groupe Europe – Ecologie Les Verts.

**Mme Guinery** : Chers collègues, Monsieur le Maire, cher public,

Depuis deux ans que notre majorité assume la gestion de notre ville, notre groupe a apporté sa pierre au travail collectif de la préparation du budget annuel.

Nous tenons à souligner ce soir que, malgré le contexte particulièrement contraignant, grâce à un travail minutieux d'identification d'économies de fonctionnement et de nouvelles ressources, pour lequel nous tenons à remercier les services municipaux et la direction générale, notre majorité peut présenter un budget équilibré, que notre groupe va approuver.

Notre ambition est de proposer une ville économe en ressources, agréable pour toutes et tous, bienveillante avec ses enfants, solidaire et conviviale.

Nous en avons d'ores et déjà pris le chemin, comme Monsieur le Maire l'a rappelé dans son introduction. Il a rappelé les réalisations déjà faites ou en cours et fait un bilan que nous partageons : une nouvelle école, 55 places supplémentaires dans deux crèches différentes, des efforts pour un environnement qui s'améliore avec les projets de jardins partagés et de pistes cyclables, un marché du centre qui a commencé son réaménagement et sa mutation, des nouveaux temps scolaires reconnus pour leur qualité au-delà même de notre commune, des manifestations et des services culturels ouverts et variés qui touchent une large partie de la population et qui sont autant d'occasions de rencontres, de réflexions collectives, de découvertes et de plaisirs dont les citoyens ont tant besoin aujourd'hui.

Pour continuer sur cette voie, de nombreuses idées peuvent encore se concrétiser, notamment avec davantage de bio dans la restauration collective, pour que les enfants choisyens puissent renouer avec une alimentation saine et goûteuse. Bien d'autres projets peuvent être cités, des projets peu onéreux au regard des bénéfices engendrés pour la population.

Ce travail n'est pas encore achevé au sens où il reste encore des marges d'amélioration.

Nous devons nous interroger.

Tout en protégeant définitivement les plus fragiles, jusqu'où une ville peut-elle aller dans la prise en charge des besoins ? Où s'arrête le rôle de la cité et où commence la responsabilité des citoyens ? Autour de quel intérêt général peut-on rassembler la population ? Quels sont



les biens communs que nous devons à tout prix préserver ? Quels besoins, quels services peuvent être pris en charge ailleurs et autrement ?

Nous devons en effet continuer à évaluer l'impact réel des services rendus à la population, poursuivre la recherche de nouveaux modes de fonctionnement et de financement et prendre davantage confiance dans notre capacité d'innovation.

Bref, il s'agit de redonner du sens à l'action publique tout en requestionnant son périmètre.

L'augmentation des impôts locaux aurait pu constituer un recours rapide et facile pour résoudre nos problèmes à court terme. Pourtant, une telle décision n'est ni systématique ni simple. C'est toujours un choix difficile qui impose de la pédagogie et qui nécessite de la visibilité sur les mesures prises et du réalisme sur les résultats attendus. Ce n'est pas le choix qui a été fait à ce jour par la majorité et nous nous en réjouissons.

En effet, les finances publiques ne peuvent être gérées de façon strictement arithmétique. Il nous faut surtout affirmer clairement et sans tabou les priorités pour le développement de notre ville dans son fonctionnement, mais aussi dans ses investissements à court, moyen et long terme.

Enfin, au-delà de la question de l'optimisation du fonctionnement et du choix des investissements, un changement d'approche est nécessaire, sans pour autant dénaturer notre projet de ville et les valeurs qui le sous-tendent.

Améliorer l'efficacité de la gestion municipale, c'est augmenter les moyens, mais aussi analyser finement les enjeux faits de priorités et de renoncements, c'est travailler en transversalité à tous les niveaux, c'est savoir dépasser les logiques de partis et construire une nouvelle culture du compromis et du partage autour des questions fondamentales.

L'intelligence collective est bien ce qui préservera, en ces temps difficiles, un service public de qualité. Les élus écologistes continueront à œuvrer avec pragmatisme à la construction d'un avenir désirable pour Choisy. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir,

La situation de notre pays est triste. Je ne connais pas l'auteur de l'article auquel vous avez fait allusion et dans lequel il est écrit que la ville tourne au ralenti, mais c'est un fin observateur. Il suffit d'aller au cinéma ou de se promener le soir pour s'apercevoir que les salles de cinéma et de restaurant sont vides. Peut-on dire que la ville tourne au ralenti ? Vous conviendrez comme moi que ce n'est pas une formule 1.

Lorsque l'on baigne dans sa ville et que l'on s'intéresse aux gens de sa ville, ne serait-ce qu'aux commerçants, on connaît leurs projets et dans la plupart des cas, on sait qu'ils projettent de vendre leur magasin. A ce propos, l'un des restaurants vient d'être vendu il y a peu de temps. Espérons que le successeur parvienne à résister et à rester. De nombreuses villes sont confrontées à ce problème, des villes de droite comme de gauche. Simplement, j'aimerais sentir une dynamique dans la ville que j'habite et une volonté réelle de faire les choses. Nous verrons que le budget est atone. Ce n'est pas un budget de conquête et je peux le comprendre, car il est bâti dans un contexte particulièrement difficile.

Je rends hommage aux services et je suis rassuré de voir qu'ils ont été capables de mettre au point un budget que nous pouvons voter le 30 mars, alors que la plupart des villes vont le voter début avril, puisque l'échéance a été repoussée au 15 avril. C'est un bon point.

J'ai conscience de toutes les difficultés auxquelles vous avez dû faire face, notamment avec les réformes des territoires et des régions et la baisse des dotations, dont j'ai appris que la dernière tranche de baisse ne serait pas peut-être pas effective en 2017. Cela ne me rassure pas pour autant et d'ailleurs je n'y crois pas beaucoup. Peu importe qui sera au pouvoir, parce que la dette est toujours présente dans notre pays et elle est très élevée.

Pour revenir plus précisément au budget de Choisy-le-Roi, vous vous félicitez d'avoir eu très peu recours à l'emprunt, mais c'est parce que vous y êtes contraints. Nous étions assez à l'aise avec l'endettement de la ville. Nous sommes légèrement en dessous de la strate nationale, bien que la moyenne de la strate nationale soit déjà élevée. C'est un endettement élevé pour des communes.

Nous ne pouvons pas avoir plus recours à l'emprunt que ce que nous souhaiterions. Il vous a été reproché précédemment d'avoir recours à 4 millions d'euros d'emprunt, je ne vous le reproche pas, parce qu'il faut bien, lorsque les fonds manquent, emprunter de façon raisonnable pour pouvoir continuer de fonctionner. A ce stade, il me semble que nous allons être vraiment à la limite de ce que nous pouvons faire.

Pour mesurer la santé ou la très bonne santé d'une ville, il faut regarder les emprunts, l'investissement et l'autofinancement. Vous vous réjouissiez tout à l'heure d'être passés de 30 000 € à près de 900 000 €. Certes, c'est un progrès notable, mais c'est encore peu pour une ville comme Choisy-le-Roi et de la taille de Choisy-le-Roi.

Nous constatons également que les recettes n'augmentent pas et cela m'interpelle. Pourquoi n'augmentent-elles pas au regard du nombre d'habitants supplémentaires, puisque nous sommes passés officiellement à près de 42 000 habitants ? C'est un facteur bloquant pour le fonctionnement de la ville.

D'autre part, nous relevons un autre problème à Choisy-le-Roi concernant le personnel et je conviens qu'il est difficile à traiter. J'en veux pour preuve le fait que nous allons voter tout à l'heure la désignation d'un nouvel adjoint. Il ne me viendrait pas à l'idée de critiquer le travail qui a été fait, parce qu'il a dû se faire dans des conditions difficiles, avec des obligations et des réalités sur lesquelles on ne peut pas passer lorsque l'on est élu dans une majorité qui défend une politique de solidarité.

En France, au niveau national, dans les régions, dans les territoires et dans les communes, les dépenses de personnel sont trop élevées. Certaines villes savent rendre tout autant de services avec moins de personnel. Cela ne veut pas dire que notre personnel est mauvais, je connais leur dévouement et je les vois travailler le samedi et le dimanche, mais nous n'échapperons pas à une refonte totale du fonctionnement et à des discussions avec les syndicats pour en revoir la gestion. Pour ma part, je crois beaucoup au salaire au mérite, parce que, sans faire injure à quiconque, nous avons à faire face à Choisy-le-Roi à un taux d'absentéisme important qui a sans doute ses raisons. C'est pour cela qu'il faut discuter très sincèrement de tout, sans tabou, parce que cette situation ne peut pas durer.

Je suis inquiet, d'une part, parce que la mise en place des territoires, depuis trois ans, pour mutualiser les tâches dans le but de faire baisser les effectifs n'a eu aucun effet et, d'autre part, parce que je me demande comment les territoires vont se financer. En effet, dans la réforme des territoires, un financement est prévu pour les métropoles et pour les communes, notamment la CLECT qui a figé une somme de reversement importante, mais à ma connaissance rien de sérieux n'est prévu pour le financement des territoires et il faudra bien qu'ils se financent quand ils entreront en fonction. Ils auront alors deux solutions, soit de lever l'impôt, soit de remettre en cause les montants fixés par la CLECT. Autrement dit, la CLECT nous dira qu'elle ne pourra plus reverser cette somme et qu'elle versera moins.

En définitive, le problème financier est latent. C'est une réalité importante et c'est l'affaire de tous, sans jeter l'anathème sur tel ou tel groupe de gauche ou de droite, et à Choisy-le-Roi, pour revenir sur le budget, rien n'est prévu.

Concernant la jeunesse, nous avons proposé de créer une école de formation. Au lieu de cela, vous organisez des assises de la jeunesse, mais je peux vous dire que la jeunesse se fiche des assises. Elle veut des actions concrètes et il n'y a rien.

Quant à la sécurité, il faut que nous puissions vivre tous ensemble et en bonne intelligence, mais il y a beaucoup trop d'incivilités à Choisy-le-Roi. Or aucun budget n'est prévu pour équiper la ville de caméras et pour la police municipale. Pourtant je suis convaincu qu'avant la fin de ce mandat vous créez une police municipale, parce qu'elle devient incontournable.

Pour toutes ces raisons, nous nous voyons contraints de voter contre ce budget, mais j'espère que nous pourrons travailler sur l'année 2016 à changer l'image de notre ville, parce que je voudrais aussi tordre le cou à une rumeur qui court. Saviez-vous que l'on dit que Choisy-le-Roi est sous tutelle ? J'ai été interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet. Je réponds que c'est faux. Le budget le prouve et nous sommes loin d'être sous tutelle.

Monsieur le Maire, vous avez parlé de social en préambule. S'il s'agit de faire du social pour aider les gens et les élever, nous sommes d'accord, mais s'il s'agit du social que vous faites depuis cinquante ans et que les gens qui ont voté pour François Hollande ont malheureusement découvert, à mon avis, il faut changer la définition du mot social. Faire du social, c'est aider les gens et aider les gens, ce n'est pas leur faire des promesses inconsidérées et leur donner tout ce qu'ils demandent sans leur apprendre à l'obtenir par eux-mêmes. Même si ce n'est pas une compétence essentielle de la commune, nous y serons confrontés, notamment pour la formation.

Monsieur le Maire, je souhaite que les salles restaurants de Choisy-le-Roi soient pleines et que les salles de cinéma soient complètes, même si c'est agréable d'assister à des séances « privées » qui ne rassemblent que quatre ou six spectateurs. Nous avons des idées et nous voulons participer à leur réalisation, car l'important pour nous, c'est que notre ville change d'image. Merci.

**M. le Maire** : Merci. Je donne la parole à Monsieur Athéa, dont l'intervention sera partagée avec Madame Brahim.

**M. Athéa** : Je souhaiterais souligner un point qui ne l'a pas été, apparemment. Notre pays va connaître à partir de 2016 un contexte économique nettement plus favorable que les années précédentes.

Le taux de croissance 2015 a été revu légèrement à la hausse par l'INSEE. Nous avons créé en 2015 158 000 emplois. La croissance en 2016 devrait atteindre 1,5 % et tous les économistes s'accordent pour dire que c'est à partir de ce taux que l'on commence à créer des emplois.

Par ailleurs, concernant le CICE qui a été si critiqué lors de sa mise en place, il est vrai qu'il a eu un effet récessif à court terme, mais aujourd'hui, avec un peu plus de recul, nous percevons un effet très positif sur les entreprises qui retrouvent des taux de marge positifs, ce qui améliore leur compétitivité et ce qui devrait, à partir d'une meilleure capacité d'investissement, recréer également des emplois.

Ensuite, le déficit des comptes publics va être plus faible que prévu, ce qui va permettre au gouvernement de dégager une réserve de l'ordre de 6 milliards d'euros pour financer en outre la hausse du point d'indice des fonctionnaires, ceci sans augmenter le déficit.

Enfin, en 2017, nous pouvons espérer que le déficit des comptes publics passe à 3 %, comme l'avait prévu François Hollande dans son discours du Bourget que l'on peut toujours écouter dans son intégralité.

Autre bonne nouvelle, la France devient une destination tout à fait privilégiée en Europe en matière d'investissements étrangers. Elle attire beaucoup d'entreprises étrangères, ce qui est un autre élément tout à fait favorable pour l'emploi.

Enfin la dette publique se stabilise. Nous avions craint à un moment qu'elle ne dépasse de 100 % du produit intérieur brut, mais elle sera en réalité de 97 %. Ce pourcentage est en effet élevé, mais une stabilisation est une bonne nouvelle.

Certes, le budget 2016 a été compliqué à établir, puisque les dotations de fonctionnement de l'Etat ont baissé. C'est une réalité sur laquelle je ne reviendrai pas, puisque Frédéric Tisler a évoqué cette question tout à l'heure.

Le budget a pu être équilibré grâce à une baisse des charges générales de 2,67 % et à une limitation de l'augmentation de la masse salariale de 2 %. Autrement dit, les services ont fait un gros effort de maîtrise des dépenses. Je salue les services de la Ville et je les salue d'autant plus que cet effort devra être poursuivi dans les années à venir, parce que l'effet ciseaux entre les charges et les recettes ne va pas se réduire beaucoup dans les années qui viennent.

Nous allons retrouver un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement beaucoup plus en ligne avec nos investissements futurs, puisque nous passons de 34 000 euros en 2015 à 921 000 euros en 2016, ce qui devrait rassurer notre camarade Briennon qui s'inquiète toujours beaucoup de cette question.

Cela veut dire que nous allons disposer de près de 84 millions d'euros en 2016 si l'on compte le fonctionnement et l'investissement, ce qui devrait nous permettre de faire face à la plupart des besoins des habitants de notre ville et de les satisfaire dans de bonnes conditions.

Enfin, je souhaiterais souligner un dernier point. Les bases de notre fiscalité (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti) connaissent une évolution dynamique, puisqu'elles étaient de 1,8 % en moyenne les années précédentes et qu'elles devraient être de 2,25 % cette année. Si elles se maintiennent à un niveau supérieur à l'inflation, on dégagera des ressources suffisantes, sans forcément à avoir à augmenter les taux de fiscalité et donc la pression fiscale qui pèse sur les ménages choisyens, qui est déjà suffisamment importante.

Cela dit, nous devons réfléchir sur nos priorités d'investissement, parce qu'il est bien évident que tout ce qui peut apparaître souhaitable ou nécessaire ne sera pas possiblement finançable dans les années qui viennent, parce que nous n'aurons certainement pas les ressources disponibles. Nous aurons donc à définir et à hiérarchiser nos priorités. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci, je donne la parole à Nadia Brahimi, en complément de votre intervention.

**Mme Brahimi :** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais à mon tour remercier les services municipaux et la direction générale pour le travail accompli depuis plusieurs mois et qui aboutit aujourd'hui au vote du budget primitif pour cette année 2016.

Comme l'a dit notre collègue, Frédéric Tisler, nous partions de loin. L'exercice était plus que jamais compliqué et pourtant nous sommes parvenus à boucler ce budget sans augmenter la pression fiscale sur les ménages, en limitant le recours à l'emprunt et en dégagant de plus une capacité d'autofinancement.

Tout au long de l'année dernière, nous avons eu de nombreux débats ici et ailleurs sur la situation financière des communes et les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Ces difficultés ne datent pas de 2015. Le mouvement de réduction des dotations est amorcé depuis de nombreuses années et je ne crois pas avoir connu une séance de conseil municipal consacrée au vote du budget au cours duquel on se réjouissait d'une augmentation des dotations de l'Etat.

Il est vrai cependant que l'effort demandé depuis un an aux collectivités locales est considérable et nous sommes nombreux, au sein de nos différentes instances politiques, à avoir contesté cette décision et à avoir alerté sur les conséquences dans nos villes.

Mais soyons honnêtes, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, certains pourfendeurs de cette mesure sont ceux-là même qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, avaient amorcé le processus et qui nous promettent aujourd'hui une réduction encore plus drastique s'ils y revenaient.

A Choisy-le-Roi, comme dans beaucoup de villes, nous subissons ces mesures qui nous contraignent à faire des choix, sans pour autant renier les valeurs qui fondent notre engagement au service des Choisyens. Cependant, contrairement à ce qui se passe dans bien d'autres communes, la majorité municipale a refusé d'opter pour la solution de facilité qui consiste à compenser ce manque de recettes par une augmentation des impôts locaux et donc à faire peser le poids de ces décisions sur les ménages.

La majorité municipale a, au contraire, décidé de faire preuve d'un grand sens de responsabilité en mettant en chantier un travail de longue haleine pour rechercher toutes les sources d'économies possibles, tout en réaffirmant l'exigence de l'amélioration, de l'efficience et du développement des services rendus aux Choisyens.

Il n'est pas concevable, en effet, d'augmenter les impôts tant que tous les efforts d'économie et d'optimisation des finances communales n'auront pas été réalisés et expliqués.

Nous ne pouvons pas demander plus aux Choisyens tant que nous ne démontrons pas que nous pouvons travailler mieux. Ce chantier a été engagé en 2015 et il n'est pas achevé. Il reste encore à faire, car certaines évolutions demandent du temps et de la réflexion avant de prendre toute décision.

En tout cas, nous vous remercions, Monsieur le Maire, d'avoir impulsé cette dynamique positive, d'avoir mis en mouvement l'ensemble des services municipaux et des élus de la majorité municipale et de ne pas vous être contenté d'une posture contestataire et victimaire.

Nous avons une ambition forte pour notre ville et ses habitants, une ville qui connaît depuis quelques années un développement urbain et social intensif et qui doit être en mesure de relever les défis futurs. Les choix opérés doivent donc s'inscrire dans la perspective de cette ville durable que nous construisons avec les habitants, une ville attractive et dynamique, une ville équilibrée et harmonieuse, une ville sobre et économe et dans laquelle chaque Choisyen trouve sa place et les conditions de son épanouissement.

La ville durable, c'est le fil rouge de notre action. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, lors du débat d'orientations budgétaires, Choisy-le-Roi s'est engagée dans une démarche de développement durable avec pour guide l'agenda 21. Cela nous permet d'appréhender

l'action municipale de manière globale pour mieux répondre aux besoins économiques et sociaux des Choisyens, tout en préservant le capital écologique de notre ville.

Ces préoccupations sont au cœur du budget que nous sommes appelés à voter ce soir et nous nous en félicitons.

Ainsi, nous sommes particulièrement fiers qu'en 2016 nous confortions l'organisation des nouvelles activités périscolaires, les NAPs. Malgré le contexte difficile, nous avons choisi de ne pas appliquer cette réforme a minima et de ne pas faire des NAPs une simple garderie comme d'autres villes l'ont fait.

Non, nous avons été exemplaires en proposant aux enfants un vrai contenu dans le cadre d'un projet pédagogique ambitieux. Ce choix n'était pas le moins coûteux, d'autant que toutes ces activités sont gratuites pour les familles, mais pour nous c'est une dépense utile, car elle contribue à la réussite scolaire et à l'épanouissement des jeunes enfants.

La décision du gouvernement de pérenniser l'aide financière en 2016 nous permettant de percevoir 190 000 euros est une bonne nouvelle qui nous conforte s'il en est besoin dans notre choix.

Cet engagement en direction de l'enfance et de la jeunesse se traduit également par la poursuite d'investissements importants dans ce secteur, avec la construction de l'école Nelson Mandela et la crèche Tony Lainé, mais aussi des travaux d'entretien et de rénovation qui sont programmés dans nos écoles.

L'entretien du patrimoine est pour nous une priorité, même si cela est moins visible et moins médiatique que la création d'un nouvel équipement. Ainsi nous nous félicitons que cette année encore, 500 000 euros soient consacrés à la réfection de nos rues et de nos trottoirs et 650 000 euros consacrés à l'éclairage public. Avec ce budget, nous lançons également un grand chantier dans la dynamique de transition énergétique dans laquelle Choisy-le-Roi est engagée et qui a été reconnue par l'Etat lorsque nous avons reçu le label Agenda 21 local France.

Nous allons mettre en œuvre en 2016, dans un cadre pluriannuel, l'action 70 de l'agenda 21, le schéma de mobilité, pour améliorer les déplacements doux dans notre ville et la qualité de vie de Choisyens et lutter contre la pollution et les dérèglements climatiques. Le schéma de mobilité est le fruit d'une réflexion de plusieurs mois entre les habitants qui ont participé au Forum 21, les services et nos partenaires. Il permettra de compléter les itinéraires cyclables départementaux et ceux qui accompagneront le futur tramway et le futur Tzen 5. Ce budget permet aussi de financer d'autres actions de l'agenda 21, parmi lesquelles les rencontres de la jeunesse, les jardins partagés, mais aussi tous les travaux de rénovation énergétique dans nos bâtiments communaux.

Enfin, parce que nombre de nos concitoyens sont confrontés à des difficultés sociales, nous avons maintenu notre effort en direction des plus fragiles et nous n'avons pas sacrifié l'action culturelle dont on sait qu'elle est fondamentale et contribue à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

Par conséquent, comme vous vous en doutez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les socialistes approuvent ce budget aussi bien dans la méthode de préparation que pour son résultat final.

Je sais que certains ici diront que ce budget n'est pas satisfaisant, qu'à cause de la baisse des dotations de l'Etat ce budget n'est pas celui qu'ils auraient voulu, pour notre part, nous avons une vision plus optimiste.

La situation financière de notre ville est saine et nous sommes convaincus qu'il y a encore des ressources à mobiliser. Notamment, je citerais le fonds exceptionnel d'un milliard d'euros pour l'investissement local qui a été débloqué par le gouvernement.

Puis, il y a aussi la réforme territoriale et la création du territoire. Nous appartenons désormais à l'un des territoires les plus importants de la métropole du Grand Paris. Comme vous, Monsieur le Maire, je suis convaincue que cela nous ouvre de réelles perspectives de développement économique et social et urbain. Le T12 n'en est qu'à ses débuts, à nous de faire en sorte que Choisy-le-Roi et ses habitants y tiennent une place de premier plan. Merci.

**M. le Maire** : Merci. Je donne la parole à Madame Anne-Marie Arnaud.

**Mme Arnaud** : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En 2016, les dotations aux collectivités locales baissent de 3,7 milliards d'euros. Au mois de novembre 2015, nous proposons aux Choisyennes et aux Choisyens de signer une pétition, dont l'intitulé était « Budget 2016, sauvagardons notre service public ». Ce sont cinq rencontres à l'initiative de Monsieur le Maire qui ont eu lieu avec la population et plus de mille signataires qui ont répondu à la pétition pour refuser la baisse des dotations globales de fonctionnement imposée par l'Etat.

Quoi qu'il en soit, malgré une très grande mobilisation des élus locaux, dans un contexte économique extrêmement difficile et tendu, puisque l'embellie économique promise n'est pas au rendez-vous et que les chiffres du chômage annoncés il y a quelques jours sont en hausse et dramatiquement en hausse, rien n'y fait. La baisse des dotations aux collectivités territoriales persistera.

Ces dernières seront donc bien ponctionnées de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit 28 milliards d'euros en cumulé dans le cadre du plan d'économies sur la dépense publique décidé par le gouvernement.

Rappelons qu'il s'agit de répondre aux exigences d'un pacte de stabilité européen afin de limiter le déficit de l'Etat à 3 % du PIB, mais en réalité il s'agit de financer le pacte de responsabilité qui, je vous le rappelle, offre 41 milliards d'euros de cadeaux au patronat afin que les entreprises créent des emplois.

On le voit donc, la politique d'austérité sacrifie les collectivités locales et les services publics. L'argent public ne sert plus l'intérêt général, mais est engrangé vers les caisses des plus grosses entreprises à coup de crédits d'impôts et d'exonérations de cotisations sociales et ce, sans le moindre contrôle de l'Etat.

Mais où sont donc passés ces milliards distribués, cadeau au Medef qui devait créer un million d'emplois ?

La réalité est toute autre et nous le savons tous ici. Non, les chiffres du chômage n'ont pas baissé. Non, les représentants du Medef n'ont pas joué le jeu, à tel point que le Premier ministre lui-même a dû le reconnaître. Mais enfin, à quoi s'attendait-il de la part de ces gens qui n'ont qu'un souci, celui d'engranger du profit ?

A ce sujet, nous demandons que soit publié le rapport de la Commission d'enquête parlementaire composée de plusieurs élus de toutes tendances politiques confondues et conduite par le député communiste Nicolas Sansu, sur les effets des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités. Je rappelle que la majorité gouvernementale au Parlement a rejeté ce rapport et, selon le règlement de l'Assemblée Nationale, son contenu ne peut donc être

divulgué et rendu public. Que contient donc ce rapport qui soit si dérangeant à tel point qu'on décide de ne pas le faire connaître aux Français ?

Nous n'avons de cesse de le répéter, plus de 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales. Ces contraintes budgétaires imposées font peser un grave danger en termes d'emplois dans les secteurs comme le BTP qui a perdu 12 000 emplois en 2015 et qui, comme son président le faisait remarquer il y a quelques jours, en prévoit plus de 8 000 en 2016.

Au total, la baisse des investissements des collectivités locales a généré la perte de 800 000 emplois dans le secteur privé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les investissements des collectivités locales ont baissé de 20 % en deux ans.

Alors, nos énarques ont beau jeu de constater que les finances des collectivités locales affichent un léger excédent. Ce léger excédent est rendu possible par cette baisse de près de 5 milliards d'euros d'investissement et un recours à l'emprunt qui a augmenté de 9 milliards d'euros. Je rappelle que les emprunts contractés par les communes rapportent tous les ans 2,5 milliards d'euros d'intérêts aux banques qui, elles, se portent bien, je vous rassure.

Seul Monsieur Michel Sapin persiste à penser que les communes ont mis de l'argent de côté pour financer leurs investissements et que le recul de leurs investissements enregistré en 2014 et 2015 n'est en fait qu'un cycle électoral communal qui marque traditionnellement un recul de l'investissement public lors du renouvellement des exécutifs.

Il est en cela en désaccord total avec le Ministre des collectivités territoriales, Monsieur Baylet, pour qui, je cite : « Affirmer que les finances des collectivités sont saines est un déni de réalité ». Bien sûr, si nous cessons d'investir, nous cessons d'avoir des déficits, mais ce que ces messieurs appellent une amélioration des comptes publics est en fait une régression sociale.

La baisse des investissements a donc un impact direct sur l'emploi, qu'il soit privé ou public. Alors que l'augmentation de la population génère des besoins nouveaux (équipements sportifs, culturels, écoles, pistes cyclables, espaces verts, logement, etc.), la politique d'austérité nous contraint à limiter nos investissements et à faire des choix, comme par exemple, soit entretenir les équipements existants, soit financer la construction de nouvelles structures.

Nous ne pouvons accepter de faire de tels choix. Cette politique d'austérité est une aberration. Alors, rappelons une fois de plus que la commune investit dans l'éducation, la culture, les loisirs, le numérique et la protection de l'environnement et que la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux communes n'est pas un cadeau mais un dû. C'est tout simplement la compensation des compétences transférées dans le cadre de la loi de décentralisation compensée à l'instant du transfert, mais sans réactualisation.

Je me contenterai d'un chiffre. L'Etat verse 123 millions d'euros au Département pour le paiement du RSA. Aujourd'hui, en 2016, le Conseil départemental va devoir déboursier 227 millions pour répondre aux besoins des allocataires du RSA.

Nous nous apprêtons ce soir à voter le budget primitif 2016 de notre Ville, un budget contraint, mais un budget à l'équilibre, comme la loi nous y oblige. L'exercice est difficile au regard de l'étroitesse de nos marges de manœuvre, alors que nous continuons de porter de très fortes ambitions pour Choisy-le-Roi.



Pour élaborer ce budget, il a fallu resserrer les dépenses de tous les services, traquer toutes les économies possibles afin de pouvoir continuer à faire vivre cette ville, continuer à la développer et garder un service public de proximité et de très grande qualité.

Tout cela est à mettre à l'actif de nos agents communaux, qu'ils en soient remerciés.

De même, je vous rappelle qu'aucun emprunt toxique n'a été contracté à Choisy-le-Roi.. Dans un contexte économique difficile, mais aussi au vu des menaces qui planent sur la vie démocratique, nous démontrons par ce budget, à Choisy-le-Roi, et bien que nous ayons moins d'argent que les années précédentes, que nous maintenons tous les services rendus à la population et que, pour la sixième année consécutive, nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition fiscal local, mais jusqu'à quand ?

Nous avons été élus sur la base d'un programme. Changer les règles du jeu en diminuant nos moyens est profondément antidémocratique. Nous le savons, les inégalités se creusent de plus en plus rapidement, la pauvreté est en hausse, l'écart de plus en plus important entre les plus riches et les plus pauvres. Ceci est la conséquence directe de cette politique qui engendre du chômage, de la précarité et des bas salaires.

Répondre aux besoins des habitants est une obligation indispensable pour que chacun progresse socialement et humainement dans la vie et cela dans l'intérêt du bien commun.

Il faut que la commune demeure ce bouclier social si important pour une grande partie de notre population.

Oui, nous avons réalisé de belles choses en 2015 et nous voulons continuer à le faire comme par le passé, mais que l'Etat nous en donne les moyens.

Le gouvernement veut faire peser sur les élus locaux la responsabilité de choix qui ne sont pas les leurs. A Choisy-le-Roi, et cela depuis de nombreuses années, notre gestion est rigoureuse et le recours à l'emprunt bien maîtrisé. Le temps n'est pourtant pas au repli, mais bien au contraire à la construction de nouvelles solidarités. Sans solidarité, nous ne pouvons assurer l'idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité entre les citoyens et personne ne doit rester au bord du chemin.

Nous nous devons de faire converger les luttes des élus locaux, des agents territoriaux et des usagers eux-mêmes. Alors que certains cherchent à nous opposer, nous appelons au contraire à construire ensemble un front commun contre la baisse des dotations.

Nous exigeons la mise en œuvre d'une réforme fiscale permettant un meilleur partage des richesses à travers, notamment, la taxation des revenus financiers et une refonte de la fiscalité sur les entreprises, modulée pour favoriser l'emploi, les salaires, la formation et pérenniser la distribution des dividendes.

Pour finir, ce budget, malgré toutes les difficultés rencontrées, reste bien ancré dans la vision de l'ensemble de notre programme municipal sur la base duquel nous avons été élus.

Enfin, je vous rappellerais au nom de notre groupe que le fonctionnement de notre commune est basé sur la compétence de l'ensemble des personnels qui, quel que soit leur statut, travaillent et assurent avec efficacité et dévouement leur mission au sein de l'ensemble des services de la Ville. Nous les en remercions de nouveau. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci, Madame Arnaud. Monsieur Tisler souhaiterait apporter quelques éléments de réponse.

**M. Tisler** : Brièvement, vous comprendrez que l'adjoint aux finances, lorsque le budget est attaqué frontalement, puisse se donner la capacité d'apporter quelques éléments de réponse.

Je répondrai tout d'abord à Madame Baron, sur le poste 6218 « Autres personnels extérieurs » qui grandit considérablement. Il s'agit tout simplement de la manière pour nous de régler les rémunérations du personnel nouveau que nous avons engagé pour mettre en place les NAPs. Cet exemple très précis d'un petit trou de souris par lequel l'opposition municipale essaye un effet de manche me permet d'aller dans le sens de certaines interventions qui montrent bien notre souci de continuer à offrir à nos citoyens un service public de qualité.

Je dirais également à Madame Baron qui estime que rien n'est fait pour la santé – Catherine Desprès n'était pas encore arrivée, c'est pour cela qu'elle n'a pas sursauté – que nous équilibrons le budget du CMS pour 500 000 euros. Madame Baron, la Thiaisienne que vous êtes sait bien que des habitants de Thiais y ont recours, parce que votre municipalité ne participe pas du tout à cet effort envers la santé. Il me semble qu'il n'y a pas de dispensaire à Thiais, Madame Baron.

Ensuite, Monsieur Panetta, j'entrevois dans vos propos une dramatisation et une drôle de manière de regarder la notice. Comme les rédacteurs de la notice sont derrière moi, je tiens à défendre leur travail. Peut-être n'ont-ils pas écrit en assez gros une certaine information sur les recettes.

Vous dites que les recettes n'augmentent pas. Regardez, Monsieur Panetta, les recettes de fonctionnement. Dans les recettes de fonctionnement, il y a une baisse, celle de la dotation globale de fonctionnement. Le débat est ouvert là-dessus et j'ai bien entendu un certain nombre de contributions au débat, mais le produit des services, Monsieur Panetta, augmente de 5 %. Donc, quand vous dites que la population nouvelle de Choisy-le-Roi ne participe pas aux recettes de la commune, c'est objectivement faux. Le produit des services augmente de 5 %.

**M. Panetta** : Ce n'est pas suffisant.

**M. Tisler** : Vous dites que ce n'est pas suffisant, cependant, je rappelle que la tarification et le produit des services, c'est le quotient familial. C'est notre volonté de ne pas facturer à certains Choisyens modestes une somme excessive par rapport à leurs moyens. L'exemple que vous prenez nous ramène tout à fait à la réalité de la politique municipale.

Ensuite, sur votre politique fiction concernant le territoire, sans entrer dans cette polémique, je voudrais dire très sérieusement au Conseil municipal dans son entièreté que vous avez déjà vu quelle pugnacité a été la nôtre au sein de la CLECT de la CASA et quelle vigilance nous avons.

Monsieur Panetta s'émeut et cite avec raison l'importance stratégique de la CLECT du territoire. Toutefois, je voudrais dire à Monsieur Panetta et à d'autres que l'intégration dans le territoire des communes qui, précédemment, ne participaient pas à des structures intercommunales va compliquer l'émergence du territoire et va compliquer le travail de la CLECT du territoire. Nous aurons à faire des calculs très précis des impacts financiers qui seront générés par rapport à ces communes. Nous avons déjà bien identifié cette difficulté et c'est un travail que je mènerai avec les services et avec notre directeur général qui a déjà attiré notre attention sur cette question.

Comme il s'agit de communes de droite et de gauche, vous comprendrez que mon intervention n'est pas politique. Elle consiste simplement à dire que la CLECT sera un lieu

stratégique et que nous y veillerons aux intérêts de la ville. De ce point de vue, je pourrais presque vous remercier de m'avoir donné l'occasion de le dire.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Un certain nombre d'éléments avancés ce soir montrent que nos conceptions et nos politiques divergent fortement. Simplement, je ne comprends pas que l'opposition parle de faiblesse d'engagement. Vous oubliez tout ce que nous avons décidé de mettre en œuvre durant l'année 2015 et tout ce que j'ai évoqué dans le débat d'orientations budgétaires ou en introduction de notre assemblée. Je ne comprends pas.

Quand on regarde là où nous en sommes aujourd'hui et ce que nous voulons développer dans cette ville, ce que nous avons fait et ce que nous ferons encore et comment les autres villes nous regardent, je ne comprends pas le fonctionnement intellectuel qui incite l'opposition à parler de faiblesse d'engagement.

De même, je ne comprends pas pourquoi on ose dire que la ville fonctionne au ralenti en prenant pour exemple le propriétaire d'un restaurant ou une séance de cinéma. Le propriétaire du restaurant est malade et vend son bien, pourquoi pas ? Quant aux séances de cinéma, vous auriez dû aller voir la projection du film « Comme des lions » ; la salle était pleine. D'ailleurs, je souhaiterais que ce film repasse à Choisy-le-Roi, car il est d'une grande qualité et montre que des créateurs et des réalisateurs sont capables de faire venir un public nombreux au cinéma. On peut prendre un exemple, mais un exemple reste un exemple au regard de nos modes de pensée et de représentation.

De même, là encore, je ne peux pas être d'accord avec l'analyse que vous faites sur le personnel communal. C'est ce qui nous distingue et tant mieux si je ne suis pas d'accord avec vous et que la majorité ne l'est pas non plus.

Je ne serai jamais d'accord avec la question du salaire au mérite, car c'est opposer les agents entre eux. C'est faire de la ségrégation. Que l'on travaille avec les agents et avec les chefs de service pour que l'on puisse être dans une dynamique efficiente au service de la population, oui, et je crois que l'ensemble du personnel est d'accord avec cette démarche, mais je ne souhaite pas que l'on travaille dans une démarche d'opposition des agents communaux entre eux.

D'autre part, il faut rompre avec les idées préconçues, comme celle selon laquelle la Ville de Choisy-le-Roi connaîtrait un taux d'absentéisme important. C'est entièrement faux. Je vous invite à venir, dans le cadre des rencontres avec le personnel, et vous verrez que la situation de Choisy-le-Roi n'est pas plus catastrophique que celle d'une autre ville. C'est entièrement faux et nous pouvons vous donner les éléments pour vous le prouver.

Ensuite, vous dites qu'il n'y a pas de budget pour équiper la ville de caméras. Vous faites erreur. Choisy-le-Roi est l'une des villes du Val-de-Marne les plus équipées de caméras. C'est reconnu par le Préfet. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait des caméras sur l'espace public, mais dans des lieux publics tels que les parkings. Nous avons fait un gros travail sur ce plan dans le centre-ville, qui compte plus de 800 places de parking. Je vous invite à y garer votre voiture, vous n'aurez pas de problème.

De nombreuses idées distinguent fortement la majorité de l'opposition et c'est intéressant de voir que les idées s'affirment, pour une fois au moins. Ce que vous pensez de l'avenir et la conception que vous avez du personnel, me renforcent dans mes convictions de poursuivre le travail tel que nous l'avons engagé avec la majorité et je dis à l'ensemble des conseillers municipaux présents ce soir qu'il faut préparer le budget 2017 dès maintenant, pour que nous puissions avoir les mêmes ambitions pour le budget 2017.

Comme l'a dit Madame Brahimi, la démarche de travail sur la question de la mobilité urbaine, telle que je l'ai engagée dans le débat d'orientations budgétaires, va au-delà de l'action 70 de l'agenda 21, puisqu'elle concerne l'ensemble des dispositifs, pas uniquement sur des circulations douces, mais notamment sur le stationnement et sur les trajets dans la ville.

Je vous remercie toutes et tous pour vos interventions. Je vous propose que nous votions le budget primitif 2016, budget principal.

→ **1. Vote du budget primitif 2016 : budget principal**

**M. le Maire** : Je soumetts au vote le budget primitif 2016, budget principal.

*Le budget primitif 2016, budget principal, est adopté à la majorité (12 voix contre).*

→ **2. Vote du budget primitif 2016 : budget annexe des parkings**

**M. le Maire** : Je soumetts au vote le budget primitif 2016, budget annexe des parkings.

*Le budget primitif 2016, budget annexe des parkings, est adopté à la majorité (2 voix contre, 10 abstentions).*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Monsieur Panetta désire intervenir.

**M. Panetta** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais expliquer pourquoi nous nous abstenons sur le budget annexe des parkings. C'est un bon point, puisque nous nous rapprochons un peu plus chaque année de l'équilibre. Si le verre était plein ou aux trois quarts plein, je ne vois pas pourquoi nous voterions contre, puisque c'est l'intérêt supérieur de la ville qui anime notre groupe. Quand le budget des parkings sera à l'équilibre et que la Ville n'aura pas à financer les pertes, nous voterons pour. Le contraire relèverait de la politique politicienne et notre groupe ne fait pas de politique politicienne. Il fait de la politique pour les Choisyennes et les Choisyens. Quand c'est bien, c'est bien, quand ce n'est pas bien, ce n'est pas bien. Quant au budget principal, les deux exemples que j'ai donnés sont anecdotiques, il y en a d'autres.

**M. le Maire** : Merci de nous donner quitus sur notre marge de progression, au moins sur l'un des budgets. Je vous remercie, j'espère que cette explication de vote conviendra à tout le monde.

→ **3. Modification des autorisations de programme relatives aux cinq opérations AP/CP (programme de renouvellement urbain, construction de l'école maternelle Henri Wallon, construction du groupe scolaire Nelson Mandela, construction de la crèche Chantereine, travaux de voirie)**

**M. Tisler** : Le fait marquant concernant nos cinq opérations en AP/CP est la clôture proposée de deux d'entre elles.

La maternelle Wallon, tout d'abord, car un contentieux en cours concernant le toit de cet équipement risque de durer plusieurs années et il ne serait pas opportun de maintenir artificiellement cette AP/CP en attendant la fin de ce contentieux. Les sommes qui correspondront en recettes et en dépenses à ce contentieux seront donc affectées au budget principal de la Ville.

L'arrêt de l'AP/CP du programme de voirie est également proposé, car nos contraintes budgétaires nous amènent à budgéter nos interventions en matière de voirie au prorata de nos capacités d'investissement que nous ajustons chaque année à la réalité financière de la Ville.

Ensuite, signalons que 2016 sera la dernière année pour la ligne « Renouvellement urbain » lié à la fin de l'ANRU 1.

Deux AP/CP continuent, celle de la crèche Chanteraine dans l'ancienne école maternelle et celle du groupe scolaire Nelson Mandela.

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons nous abstenir. Nous comprenons les raisons pour lesquelles vous nous proposez l'arrêt du programme de voirie, cela dit la voirie est importante. Certaines routes, malgré les efforts qui ont été faits, sont dans un état lamentable, notamment dans le quartier des Navigateurs. L'arrivée prochaine du tramway est une bonne raison, mais cela ne coûtait rien d'y consacrer quelques euros.

Permettez-moi de compléter mes propos sur la compétence assainissement qui doit passer au territoire. En effet, la somme de 240 000 € qui est allouée pour l'assainissement me paraît très faible au regard des gros problèmes de rétention des eaux que connaît Choisy-le-Roi, car l'eau s'écoule de partout quand il pleut beaucoup.

**M. le Maire** : Monsieur Tisler.

**M. Tisler** : Monsieur Panetta, il s'agit de la technique pour la voirie. La notice le dit bien ; nous gardons un budget de 530 000 euros. Le fait de le garder ou pas en AP/CP est un facteur purement technique, financièrement et budgétairement parlant, qui n'impacte pas du tout les moyens que nous sommes décidés de consacrer à la voirie. Les AP/CP ne sont pas la formule la plus appropriée pour continuer à entretenir notre voirie à la hauteur de ce que nous souhaitons faire.

**M. le Maire** : Nous parlons bien de 500 000 euros pour la voirie. Je ne partage pas vos propos, Monsieur Panetta, quand vous dites que certaines routes sont dans un état lamentable. Vous n'êtes pas sans savoir que des dévoiements auront lieu dans le cadre de l'arrivée du tramway. Les schémas d'organisation sont prêts et nous savons très bien qu'il serait inutile de refaire aujourd'hui un certain nombre de voiries si demain nous sommes obligés de dévier des réseaux, notamment des réseaux d'eau et d'assainissement. Autant attendre pour avoir une voirie neuve. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

#### → 4. Vote des taux d'imposition pour l'année 2016

**M. le Maire** : Je donne la parole à Monsieur Tisler.

**M. Tisler** : La capacité de notre budget primitif à dégager un autofinancement conséquent en 2016, après des efforts considérables en termes d'analyse et de modération de nos dépenses de fonctionnement, le recours modéré à l'emprunt et la nature saine des emprunts déjà souscrits amènent la municipalité à ne pas faire évoluer les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le bâti et le non bâti pour 2016.

Concernant le recours modéré à l'emprunt, Monsieur Panetta, si nous recourons faiblement à l'emprunt, ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas aller au-delà. Ne pas recourir excessivement à l'emprunt est une politique affirmée de notre part, puisque nous savons que beaucoup d'emprunts aujourd'hui, c'est moins d'investissements pour demain.

Cette politique nous amène à ne pas faire évoluer les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti pour 2016.

Je rappellerais ce soir nos décisions antérieures de supprimer l'exonération de la taxe foncière pour les immeubles neufs et la modification du régime fiscal des résidences secondaires, dont nous constaterons ultérieurement les résultats. Ces décisions font aussi partie de notre politique en matière fiscale, sur laquelle nous devons veiller à préserver une vision globale assise, d'une part, sur la réalité de nos budgets et, d'autre part, sur la réalité quotidienne de nos concitoyens contribuables.

Je dirais également à Madame Baron – la notice le précise bien depuis le début du présent mandat – que les tableaux comparatifs des communes plus ou moins fiscalement imposées que d'autres auxquels vous avez fait référence ne tiennent jamais compte des abattements à la base. Il est important que les élus et le public présent le sachent. Nous sommes une commune qui a, en termes d'abattements à la base et la notice le rappelle, une politique très affirmée et je dis avec force que Choisy-le-Roi, pour les contribuables, n'est pas une commune où l'imposition est aussi insupportable que l'opposition veut bien le dire.

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons voter pour, puisqu'il n'y a pas d'augmentation, mais contrairement à ce que vient de dire Monsieur Tisler, nous ne comparons pas les taux entre les communes. Nos concitoyens font preuve de bon sens en comparant simplement le total à payer et, s'agissant du total à payer, nous sommes bien au-dessus des communes limitrophes. C'est tout ce qui les intéresse et il est très élevé. Certains comparent les taux, mais cela ne veut rien dire, puisqu'il faut comparer par rapport à la valeur locative. Là, nous sommes d'accord, la valeur locative diffère d'une commune à une autre, mais le total à payer reste tout de même bien plus important.

Je voudrais réexpliquer mon inquiétude concernant la CLECT. J'ai bien compris les explications de Monsieur Tisler concernant la CLECT. D'ailleurs, la tenue de la CLECT sur la période Seine Amont a été profitable à la ville et ceux qui ont siégé ont bien défendu les intérêts de la ville avec la somme fixe qui nous est reversée. Je ne m'inquiète pas sur le fait que vous allez accepter que la CLECT reverse moins à Choisy-le-Roi. Je crains, ainsi que de nombreux spécialistes, que les choses ne bougent pas. Autrement dit, si l'Etat, qu'il soit de droite ou de gauche après 2017, ne trouve pas un vrai financement pour les territoires, comme pour les communes et les régions, fatalement le Territoire devra se retrousser les manches. De ce fait, droite et gauche confondues, les présidents et le bureau, se demanderont comment trouver de l'argent et beaucoup de gens s'accordent à dire que la loi ne prévoit pas que l'on ne puisse pas toucher au montant reversé par la CLECT. Ce n'est pas inscrit dans le marbre et, avant de lever un impôt, le Territoire touchera à cela.

Je ne mets pas en cause de votre capacité et votre volonté de défendre Choisy-le-Roi, puisque nous sommes tous d'accord sur ce sujet, mais il existe un risque réel quant à ce qui est demandé au Territoire par rapport au peu de financement qui lui est dévolu. C'est un peu comme pour le RSA que l'on a donné au Département sans financement.

Si l'Etat, de quelque couleur qu'il soit, ne corrige pas cette donne et ne trouve pas les financements idoines, d'autant plus que la métropole va se servir dans les territoires, la situation risque de devenir impossible.

**M. le Maire** : Nous n'allons pas engager le débat sur cette question. Nous nous félicitons de l'avenir du territoire et du rôle important qu'il aura demain dans la métropole parisienne, notamment au regard de son importance économique, mais nous resterons vigilants. Il est évident que ceux que nous avons nommés à la CLECT et à la CLET sauront défendre, aussi bien au Territoire qu'à la Métropole, les intérêts qui sont les nôtres, même si cela s'avère un peu plus compliqué à la Métropole.

Revenons aux taux d'imposition, dont les bases déterminées dans les lois de finance augmentent, mais il ne s'agit que d'un mécanisme pour ce qui nous concerne. Aujourd'hui, les taux sont ce qu'ils sont, c'est-à-dire inchangés à notre niveau.

J'ai appris que Madame Francisot sera bientôt amenée à occuper d'autres fonctions professionnelles et qu'elle écrira avec d'autres la loi de finances et je ne doute pas qu'elle apportera des points d'attention importants pour les communes et les citoyens.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous proposer de passer au vote de cette délibération.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

## VIE INTERNATIONALE

→ 5. **Fixation des tarifs des produits réalisés dans le cadre de la journée de la Paix 2015 dédiée au centenaire du génocide des Arméniens et des célébrations du 40<sup>ème</sup> anniversaire des accords de Paris**

**M. le Maire** : Je donne la parole à Monsieur Ziegelmeier.

**M. Ziegelmeier** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette notice technique nous permet de vendre un certain nombre de productions locales par le biais du service des archives.

Il s'agit de productions locales sur deux belles pages de l'histoire de notre ville. Pour savoir où l'on va, il y a des actes comme le budget, mais il faut savoir aussi d'où l'on vient et, à Choisy-le-Roi, on sait d'où l'on vient, parce que nous possédons beaucoup de belles pages d'histoire.

Parmi elles, nous vous proposons un film réalisé il y a quelques années sur l'engagement pour la paix au Vietnam et un second sur l'accueil des réfugiés arméniens dès 1926, ce qui devrait faire résonner un certain nombre de choses dans un certains nombre de têtes autour de la table. J'encourage vivement tous celles et ceux qui n'ont pas vu ce dernier film particulièrement émouvant à aller le voir.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## VIE ASSOCIATIVE

### → 6. Approbation des avenants n° 3 aux conventions passées entre la Ville de Choisy-le-Roi et des organismes privés ou associations pour l'attribution de subventions pour l'année 2016

**M. le Maire** : Madame Benkahla.

**Mme Benkahla** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Par conventions en date des 21 et 16 janvier 2013, la Ville de Choisy-le-Roi a attribué deux subventions, l'une d'un montant de 23 958 € à HEP et la seconde d'un montant de 333 000 € au COS.

Je vous rappelle que HEP est une entreprise d'insertion qui a été créée en 1994, à l'initiative de l'OPAC du Val-de-Marne et de la municipalité de Choisy-le-Roi, afin d'assurer l'entretien de la cité Jacques Cartier, située au cœur du quartier des Navigateurs. Depuis, HEP a considérablement élargi son périmètre d'activité. Il effectue notamment l'entretien des parties communes des immeubles, il gère les ordures ménagères, il nettoie les appartements avant relocation et débarrasse les caves. HEP est également compétent dans le domaine des espaces verts. Ses missions sont assurées par des personnes en démarche d'insertion, notamment des allocataires du RSA et des jeunes de moins de 25 ans. Il s'agit pour elles de bénéficier d'une étape provisoire vers l'emploi.

Le COS, quant à lui, est un organisme social interne à notre collectivité permettant à ses agents d'accéder à des prestations à caractère social, culturel ou de loisirs et qui fête ses 52 ans.

Il est proposé au Conseil municipal, au titre de l'année 2016, d'approuver le montant de ces deux subventions, conformément auxdites conventions. Le montant des subventions pour l'année en cours doit être approuvé par avenant.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur ces deux avenants ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons nous abstenir sur cette délibération, d'une part, parce qu'il n'y a pas eu de commission et, d'autre part, parce que lors des deux dernières commissions, il y a eu unanimité sur le fait que nous devons être en possession des bilans des associations avant de voter les subventions. C'est le minimum que l'on puisse demander, lorsque l'on distribue de l'argent public. D'ailleurs, c'est une obligation qui est faite par la loi et depuis de nombreuses années nous votons des subventions, sans jamais voir le bilan. Nous étions convenus que ce serait terminé, or je vois que ça continue.

Nous ne remettons nullement en cause le travail de HEP et du COS, mais il faut que l'on prenne de bonnes habitudes. Cela rendra les commissions plus sérieuses et lorsque certains critiqueront, nous pourrons leur répondre en toute connaissance de cause. J'aime ma ville et je la défends, mais pour la défendre je dois savoir de quoi je parle. J'aimerais que les décisions collégiales soient respectées. Merci.

**M. le Maire** : La commission ne s'est pas tenue pour un problème d'agenda. Pour autant, nous partagerons votre avis sur le besoin de disposer des éléments d'analyses et notamment des bilans. Le rapport d'activité du COS devrait nous parvenir assez rapidement et pour ce qui concerne HEP, je tiens à préciser qu'il nous adresse ses rapports très régulièrement. HEP n'a pas à être mis en cause dans cette démarche, car est il très rigoureux sur cette question.



A propos de HEP, nous avons fortement insisté pour qu'il joue un rôle essentiel dans le cadre du renouvellement urbain sur le quartier sud des Navigateurs auprès de la Commission nationale d'engagement de l'ANRU, dont l'un des volets importants est la question d'insertion par l'économique, notamment sur les zones de renouvellement urbain.

Madame Benkahla a une remarque complémentaire à apporter aux réflexions de Monsieur Panetta.

**Mme Benkahla** : Monsieur Panetta, vous faites référence aux commissions de manière globale, par rapport à l'octroi des subventions, toutefois, je vous rappelle que les bilans des projets des associations nous parviennent systématiquement. Je vous invite donc à vous rapprocher du service pour les consulter. Merci.

**M. le Maire** : Madame Baron.

**Mme Baron** : Nous allons voter pour, car le COS concerne les employés de la mairie et le HEP procure du travail à de très nombreuses personnes fragilisées.

**M. le Maire** : Merci pour vos explications de vote. Deux personnes ne prendront pas part au vote, parce qu'elles sont membres des organismes délibérants et des conseils d'administration. Il s'agit de Gilles Dupuy et d'Elodie Massé pour le COS.

*Délibération n° 6 :*

*- l'avenant à intervenir avec HEP est approuvé à la majorité (10 abstentions)*

*- l'avenant à intervenir avec le COS est approuvé à la majorité (10 abstentions), Elodie Massé et Gilles Dupuy ne prenant pas part au vote.*

## **ENFANCE – VIE SCOLAIRE – ENSEIGNEMENT**

### **→ 7. Aide aux établissements scolaires pour l'organisation de voyages et projets spécifiques en direction des élèves choisyens**

**M. le Maire** : Je donne la parole à Monsieur Hervy.

**M. Hervy** : La commission ne s'est pas tenue du fait de la présentation d'une seule note, cependant nous l'avons adressée aux membres de la commission pour recueillir les éventuelles remarques, mais il n'y en a pas eu.

La question concerne la subvention au titre des voyages scolaires, aux collégiens choisyens qui sont affectés à des collèges choisyens sur trois collèges de périphérie : le collège Jules Vallès à Vitry-sur-Seine, le collège Paul Klee et le collège Paul Valéry de Thiais.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Madame Francisot.

**Mme Francisot** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Nous regrettons que la commission n'ait pas eu lieu, parce que nous avons quelques questions à poser sur cette mesure que nous voterons tout de même.

L'une de nos questions concerne les lycéens scolarisés en dehors de la ville, puisque nous voyons ici que les lycées professionnels publics choisyens sont bénéficiaires de cette mesure. Nous souhaiterions donc savoir, étant donné que des élèves choisyens sont scolarisés à l'extérieur, comme à Thiais, si la mesure les concerne ?

Ma seconde question porte sur l'application de la mesure aux établissements d'enseignement privé choisyens qui accueillent eux aussi des élèves choisyens. Les établissements d'enseignement privé sont-ils exclus de la mesure ?

**M. Hervy** : S'agissant des voyages scolaires, il n'y a aucune obligation légale de verser une subvention. C'est une volonté purement municipale, contrairement aux subventions qui sont versées aux écoles privées, puisque la loi l'impose aux collectivités.

Pour vous répondre clairement, la subvention ne s'étend ni aux élèves scolarisés dans les établissements privés ni aux lycéens. La mesure s'adresse uniquement aux deux lycées professionnels de Choisy-le-Roi, comme il est spécifié dans la note.

D'autre part, en effet, la commission ne s'est pas réunie, mais je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de dialogue. J'ai invité l'ensemble des membres de la commission à me faire parvenir leurs questions, de manière à ce que je puisse leur apporter une réponse ou éventuellement, si je ne l'avais pas, veiller à ce que les services de la Ville puissent apporter les éléments de précision nécessaires.

**M. le Maire** : Nous sommes sur une démarché d'évolution, dans la mesure où nous élargissons notre subvention aux collèges sur un forfait élève et non sur un forfait établissement. Nous pouvons prendre en compte d'ores et déjà cette évolution.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Monsieur le Maire, vous avez manifesté le fait que vous n'étiez pas d'accord, par exemple, avec le salaire au mérite. Permettez-moi à mon tour de ne pas être d'accord avec votre philosophie au regard de la solidarité.

Monsieur Hervy a répondu à Madame Francisot qu'il n'y avait pas d'obligation pour les établissements privés. Or, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'obligation qu'il ne faut pas être solidaire avec des élèves dont les parents, pour diverses raisons, ont choisi le privé. L'établissement privé Saint André, par exemple, accueille pour 50 % des élèves qui viennent du quartier des Navigateurs et dont les parents ont peu de moyens. Ce ne sont pas des écoles de « riches ». Il y a là une solidarité à deux vitesses. Par chance, le privé est là en soutien de l'école publique, parce que les collèges publics sont en très mauvais état.

**M. le Maire** : Monsieur Panetta, je ne peux pas vous laisser dire que les collèges publics sont en mauvais état. Le plan collège a permis la rénovation des 104 collèges dans le Val-de-Marne.

**M. Panetta** : Excusez-moi, je ne parlais pas des murs. Je conviens que le collège Henri Matisse a été très bien rénové.

**M. le Maire** : Allez à Jules Vallès, il vient d'être terminé. Excusez-moi, mais je ne comprends pas votre remarque.

**M. Panetta** : Je parlais de la qualité et des relations. C'est une réalité sur Choisy-le-Roi, mais c'est un vieux débat dans lequel nous n'allons pas entrer. Je suis désolé, mais le niveau du collège est assez bas pour plusieurs raisons et ce n'est ni de la faute des professeurs ni de celle de l'Education nationale. Les Choisyennes et les Choisyens le savent ; c'est pour cette raison que certains ne voient que par l'école privée, lorsqu'il s'agit de l'avenir de leurs enfants. Un éminent adjoint qui était à cette table, il y a quelques années, tenait ce discours en public, mais il a mis son enfant dans l'école privée la plus réputée du Val-de-Marne. Il y a le discours et il y a les actes.

Pour revenir sur cette délibération, nous estimons qu'il faut aider l'école publique comme il faut aider l'école privée, parce les deux se complètent. Cela se passe très mal dans certains collèges et je me demande ce qu'il en serait s'il n'y avait pas d'école privée pour absorber une partie des sureffectifs dans d'autres écoles.

Je sais que de nombreuses personnes autour de la table mettent leurs enfants dans le privé et, contrairement à ce que les gens pensent, les écoles privées, notamment celles de Choisy-le-Roi, ne roulent pas sur l'or. On a reproché à l'école Saint André ses mauvais résultats par rapport à d'autres écoles privées, parce que justement Saint André ne fait pas de discrimination et accepte tous les élèves. Nous pourrions au moins les remercier en leur accordant une petite aide de temps en temps.

**M. le Maire** : Nous n'allons pas refaire le débat sur l'école privée/publique. Il s'agit d'une modeste contribution dans le cadre municipal. Attention à ne pas nous inscrire dans une surenchère systématique, car si nous sommes à chaque fois dans cette démarche, il nous faudra revoter l'ensemble du budget.

Vous avez posé une question par l'intermédiaire de Madame Francisot à laquelle Monsieur Hervy a répondu. La notice est ce qu'elle est et c'est ce que nous voulons développer et mettre en place. C'est une ouverture et nous pourrions aller au-delà. Sur la question des lycées publics, nous n'avons pas de lycée public d'enseignement général à Choisy-le-Roi, donc tous les jeunes en âge d'être scolarisés au lycée sont accueillis en dehors de Choisy-le-Roi.

Selon vous, il faudrait interroger l'ensemble des lycées du Val-de-Marne pour savoir précisément combien de lycéens choisyens fréquentent tel ou tel établissement. C'est tout simplement irréalisable. Aujourd'hui, nous nous cantonnons aux collèges publics et aux lycées professionnels qui sont sur notre ville ainsi qu'aux trois collèges de Thiais et de Vitry-sur-Seine.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter la délibération.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **TRAVAUX – URBANISME**

**M. le Maire** : Je donne la parole à Madame Catoire.

**Mme Catoire** : Bonsoir à tous. La commission s'est tenue et l'ensemble des points abordés concernant les travaux, l'urbanisme, le développement durable et l'habitat n'a soulevé aucune question particulière.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je sou mets donc l'ensemble des délibérations aux voix.

### **→ 8. Signature d'un protocole d'accord entre la Ville, l'EPA-ORSA et l'EPFIF sur le secteur du Lugo**

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

→ **9. Régularisation foncière entre Valophis et la commune de Choisy-le-Roi portant sur les abords de la résidence Gabriel**

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

→ **10. Saisine du SAF'94 pour l'acquisition d'un appartement sis 76 avenue de Villeneuve-Saint-Georges à Madame Grondin**

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Cette délibération nous interpelle. Nous sommes au service des Choisyennes et des Choisyens et nous nous devons de relever un malaise. Les gens de ce quartier s'inquiètent des préemptions à répétition, d'autant plus que les biens préemptés ne sont pas en mauvais état.

En conférence de groupes, vous m'avez répondu qu'il faut préempter certaines maisons, pour s'opposer à l'appétit féroce des promoteurs qui arrivent sur notre ville. Nous partageons tout à fait votre point de vue et nous vous soutenons. Cependant, les préemptions se concentrent sur un même secteur.

Monsieur Boivin me corrigera si je me trompe, mais il semblerait, contrairement à ce que vous nous avez dit, qu'il a été expliqué clairement aux résidents de ce secteur que vous aviez l'intention de faire des logements sociaux. J'ai cru comprendre qu'un certain nombre de résidents souhaitaient faire une pétition à ce sujet. Je vous rapporte telles quelles les informations dont je dispose et je souhaiterais que vous les rassuriez sur les futurs projets.

Si, comme vous nous l'avez dit, il s'agit de faire une ouverture sur la Seine, pourquoi pas. Si c'est une ouverture pour que l'aspect village amélioré subsiste, ils seront tous ravis et moi aussi. On ne peut plus construire à Choisy-le-Roi ; il y a déjà trop de béton et trop de voitures, nous voulons respirer.

Vous avez rappelé tout à l'heure que vous avez été élus sur un programme. Dès le début de cette mandature, j'ai cherché à comprendre quel était ce programme, parce que vous vous êtes alliés aux défenseurs d'un autre programme contre les constructions et pour la police municipale, par exemple. Un jour, il faudra nous expliquer quel est le véritable programme que les Choisyennes et les Choisyens ont choisi, parce que je pense qu'il faut appliquer les deux programmes.

Nous allons nous abstenir en attendant d'être rassurés et de pouvoir rassurer la population.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je prends acte de votre vote. Je ne répondrai pas à la question du programme, puisque le travail de synthèse d'un projet de ville a été fait pour l'ensemble des Choisyens, mais je comprends que vous ne l'ayez pas lu, car vous aviez d'autres préoccupations au moment où la synthèse et les propositions ont été faites. Madame Baron.

**Mme Baron** : Concernant la saisine de la SAF'94, dont l'objet est le portage foncier à la demande de la Ville afin de faciliter les opérations d'aménagement, vous nous faites savoir

que Madame Grondin, qui est copropriétaire d'un F2 de 45 m<sup>2</sup> au 76 avenue de Villeneuve Saint-Georges, s'est rapprochée de vos services.

Or, quand nous avons rencontré cette personne, elle nous a dit qu'il n'en était rien, que la Ville avait déjà acquis l'un des quatre appartements de cette copropriété et qu'elle avait été approchée concernant l'obligation de vendre son bien. Cette dame qui est seule et fragilisée voulait rester chez elle. Quand elle a su qu'elle devait être expropriée, elle a fait évaluer son bien. Une agence a estimé son F2 de 45 m<sup>2</sup> entre 140 000 et 152 000 euros et, puisque vous évoquez des interventions ponctuelles pour régler les problèmes d'insalubrité et de surpeuplement, je précise que son F2 est salubre et que la copropriété n'est pas surpeuplée,

Madame Grondin a dû quitter son appartement salubre pour acheter un appartement aux Gondoles Nord pour la somme qui lui a été octroyée, soit 100 000 euros, dans lequel il y a beaucoup de travaux à faire (plomberie, électricité, sanitaires, double vitrage, etc.), qu'elle n'aura pas les moyens de financer. Je précise que vous lui aviez proposé initialement la somme de 80 000 euros.

Deux explications lui ont été apportées en conseil de quartier, soit l'ouverture plus grande sur le quai soit la construction de logements sociaux.

**M. le Maire** : Madame Baron, s'il vous plaît.

**Mme Baron** : Plus grave encore.

**M. le Maire** : Madame Baron, ce que vous venez de dire est déjà très grave, je dois vous répondre.

**Mme Baron** : Nous soulevons le fait que ce quartier possède un cachet de par sa zone pavillonnaire et il est du devoir de la municipalité de respecter les riverains qui ne souhaitent pas voir les constructions en béton se multiplier et qui ne manquent pas de se mobiliser.

J'ai été informée d'une entrevue entre Madame Costa et Madame Gaulier, membres du conseil de quartier des Gondoles sud, et Monsieur Boivin, maire adjoint délégué aux Gondoles sud, et les courriers qu'elles m'ont remis prouvent que les habitants ne sont pas partis satisfaits de la réunion qui a eu lieu, contrairement à ce qui a été dit lors du dernier Conseil municipal. Les résidents demandent la création d'un groupe de travail d'urbanisme et d'habitat du quartier des Gondoles sud, demande que nous soutenons.

Pour avoir habité dix ans dans ce quartier, rue Henri Corvol, je sais qu'il y a des immeubles insalubres tout le long de l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges et que des marchands de sommeil sévissent çà et là, dont un hôtel rue de Chevreul. Nous en avons déjà débattu en Conseil municipal et nous étions tous d'accord pour lutter contre l'insalubrité et le surpeuplement de ces immeubles. C'est de cela dont il faut se préoccuper et certainement pas de la destruction de pavillons qui sont bien entretenus et d'immeubles qui sont en train d'être remis en état.

Le conseil de quartier des Gondoles sud s'est réuni jeudi dernier. Ces réunions publiques doivent permettre d'informer les habitants sur le projet réel du quartier et de répondre clairement à leurs interrogations. Vous pouvez nous répondre, car je ne doute pas que votre réflexion sur le devenir de ce quartier est déjà bien avancée. Ce quartier pavillonnaire va-t-il se transformer en quartier de logements sociaux ? Les gens ont besoin de savoir.

Nous nous abstiendrons sur cette autorisation.

**M. le Maire :** Madame Baron, connaissez-vous le nombre d'habitants des Gondoles sud ? Vous ne savez pas. Savez-vous quel est le pourcentage de logements sociaux des Gondoles sud ? Vous ne le savez pas.

Laissez-moi vous répondre. Les Gondoles sud comptent près de 7 000 habitants, avec 34 % de logements sociaux. Un observatoire de l'habitat est mis en place chaque année et les données sont envoyées à l'ensemble de nos partenaires.

Madame Baron, ne dites pas n'importe quoi, s'il vous plaît. Dans votre première intervention, vous nous accusez d'avoir exproprié et mis à la porte une personne. Vous rendez-vous compte de la portée de vos propos ? Vérifiez et allez voir le notaire. Vous pensez que cela se passe comme ça, de plus avec le service d'action foncière du Val-de-Marne ? Sérieusement, Madame Baron, vous pensez que nous sommes capables de faire cela dans cette ville ? Faites attention à ce que vous dites, ici, en Conseil municipal, devant la population, car les propos sont rendus publics. Ayez l'obligeance de vérifiez vos dires, s'il vous plaît, je ne peux pas me permettre de laisser passer des choses comme ça.

Oui, nous sommes dans une démarche de rééquilibrage du pourcentage de logements sociaux sur la ville. C'est notre volonté. Des secteurs entiers où le pourcentage est très faible doivent être rééquilibrés. Nous le faisons en portage foncier avec le SAF et avec l'achat par Valophis Habitat d'une partie du secteur de l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges. Ce secteur se situe aux alentours des lots 81, là où il y avait les anciens hôtels.

Oui, il y aura des constructions. Allons-nous construire uniquement du logement social ? Non.

Des projets sont en cours avec Expansiel et Valophis sur la démarche, telle que nous l'avons présentée à la commission nationale d'engagement de l'ANRU, à savoir la démolition et la reconstruction d'un certain nombre de logements.

Quel sera le nombre de logements ? Je ne le connais pas encore. Nous allons travailler avec la population pour savoir ce qu'il est possible de démolir et de ne pas démolir, car il y aura certainement des incontournables. Cependant, nous savons qu'il est indispensable de faire un minimum de démolitions et nous verrons si nous devons aller au-delà de ce minimum.

Dans le cadre de la démarche du renouvellement urbain avec l'Etat et avec l'ensemble de nos partenaires, nous travaillerons ensuite sur le quartier avec des ateliers participatifs de construction et un conseil citoyen. Selon les analyses et les réflexions, nous verrons alors comment nous requalifierons l'ensemble des logements qui seront en locatif social et en accession sur l'ensemble de la ville.

Comme vous le voyez, cela ne se construit du jour au lendemain et, de fait, il faut anticiper et faire des acquisitions. C'est dans cet esprit que nous travaillons. Je vous rappelle également qu'il y aura enquête publique, consultation, concertation, etc., dans le cadre de l'ANRU. Nous ne faisons pas tout et n'importe quoi et soyez certains que dans cette ville, nous ne sommes pas pour l'expropriation des gens.

Oui, il y a des logements insalubres rue Chevreul. Qui a poussé, il y a quatre ans, à faire l'opération « SOS taudis » sur cette rue avec la fondation Abbé Pierre ? Cela a été fait. C'était au numéro 42, si mes souvenirs sont exacts. Qui a demandé, sur l'ensemble des douze hôtels présents dans la ville, qu'il y ait une MOUS, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ? Nous avons répondu à l'appel d'offres du Préfet. Etions-nous propriétaires des hôtels ? Non. Trois hôtels ont répondu et un seul est allé jusqu'au bout de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Le travail est fait dans cette ville. Nous sommes attentifs à la situation humaine, à l'insalubrité et aux logements dégradés. Nous y travaillons et nous continuons d'y travailler.

Je ne laisserai pas dire tout et n'importe quoi sur ce sujet. Il faudrait savoir pour quelles raisons précises cette dame a voulu vendre son bien. Attention à ce que vous dites ici, autour de cette table et dans cette assemblée. Ne laissons pas dire que nous avons contraint quelqu'un à vendre. Pour cela, il aurait fallu qu'il y ait une DUP ; on ne peut pas exproprier sans DUP. Sachez raison garder sur cette question.

Je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

### → 11. Saisine du SAF'94 pour l'acquisition d'un pavillon sis 1 rue du Bel Air à Monsieur et Madame Troufléau

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons nous abstenir. Pour rebondir sur les échanges, je ne peux pas croire que notre municipalité exproprie une personne. Dans ces deux délibérations, les personnes ont accepté de vendre et ont signé. C'est ce que j'ai dit aux personnes qui m'ont interpellé ; on ne peut pas aller contre la volonté d'une personne qui a décidé de vendre.

Ces personnes ont-elles trouvé un effet d'aubaine ? Par exemple, je ne suis pas certain que quelqu'un aurait mis 615 000 euros dans le secteur pour acheter un pavillon. Les gens du secteur comprennent mal ce que j'explique, mais je pense qu'ils le comprendront. Les anciens hôtels et les lieux insalubres sont répartis de façon irrégulière le long de ces quais. Il y a de très belles demeures et il y a tout un secteur insalubre, donc je comprends qu'il faut y remédier.

Vous avez dit que vous ne saviez pas combien il y aura de logements sociaux et qu'il faut rééquilibrer. Toutefois, ne perdons pas de vue que la ville comprend 34 % de logements sociaux et que l'obligation légale en la matière se situe à 25 %.

Nous sommes en cohérence avec ce que nous développons. Nous ne sommes pas contre le logement social, mais nous estimons que Choisy-le-Roi en est suffisamment dotée. Nous avons fait notre part, contrairement à d'autres villes et la délibération de Madame Péresse qui se refuse à financer le logement social dans des villes qui en ont déjà 30 % est une très bonne résolution qui est partagée par beaucoup d'élus de gauche. Chacun doit prendre sa part et Choisy-le-Roi ne doit pas être le réceptacle de toutes les difficultés du monde. Choisy-le-Roi est une ville généreuse, j'en conviens, cela me réjouit et pour c'est cela que je continue de l'habiter, mais, à force d'être généreux avec tout le monde, nous ne pouvons pas faire face à tous les besoins.

J'ai appris récemment que l'Etat a préempté des terrains à Neuilly-sur-Seine pour construire 30 logements sociaux et j'imagine que les habitants de Neuilly-sur-Seine sont déjà en train de soumettre des pétitions contre ces 30 logements.

Vous parlez de rééquilibrer Choisy-le-Roi en ce qui concerne le logement social. Nous, nous voudrions rééquilibrer tout court Choisy-le-Roi. Nous l'avons vu, lorsque je disais que les recettes étaient insuffisantes par rapport à l'apport de la population, mais la population n'y est pour rien ; elle fait ce qu'elle peut. Il faut que Choisy-le-Roi devienne attractive pour des gens qui ont les moyens de dépenser. Nous n'y arriverons jamais, si nous continuons à

construire à la place des villes voisines qui n'ont que 5 à 15 % de logements sociaux et qui préfèrent payer des amendes. En pensant bien faire, vous aidez ces villes qui ne jouent le jeu en termes de logement social.

**M. le Maire** : Nous avons déjà eu ce débat sur le logement social. Nous partons dans des tribunes qui vont au-delà et le temps de parole va aussi dépasser celui consacré au débat budgétaire. Si nous y allons chacun de notre analyse sur la question du logement social en Ile-de-France, vous savez que nous n'avons pas fini. Nous vous avons écouté, nous avons compris votre point de vue que nous le partageons ou pas. Je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n° 11 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

**→ 12. ZAC des Hautes-Bornes : autorisation de cession à l'euro symbolique de 156 m<sup>2</sup> des parcelles cadastrées U150 et U151 à SADEV 94**

**M. le Maire** : Il vous est demandé d'approuver la cession de deux parcelles, l'une de 10 m<sup>2</sup> et la seconde de 156 m<sup>2</sup>. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 13. Vente du pavillon sis 64 rue Alsace Lorraine à Monsieur et Madame Toumi**

**M. le Maire** : Monsieur et Madame Toumi ont acheté le pavillon situé à côté du LEP Jean Macé et vont entièrement le rénover. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 14. Vente des coques commerciales du marché du centre à la SCI SYNDES**

**M. le Maire** : La délibération avait créé émoi et débat ici, il y a quelques temps, quand nous avons parlé de la société Géraud. Je souhaiterais donc que nous n'en parlions pas. Parlons des dentistes, Monsieur Ennaoura.

**M. Ennaoura** : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, si j'ai souhaité prendre la parole, c'est pour souligner l'importance que revêt ce projet et la fierté que j'ai eue dans son accompagnement.

La création de ce grand centre dentaire en plein cœur de notre centre-ville avec, à la clé, la création de près de 30 emplois traduit concrètement notre volonté politique d'accélérer la dynamique commerciale et économique de notre ville. C'est la preuve que, petit à petit, dans notre ville, les efforts portent leurs fruits et même quand cela ne tient qu'à un fil, de beaux projets peuvent voir le jour.

Ce cabinet dentaire permet d'installer une offre de service de santé aujourd'hui absente dans notre centre ville et je m'en réjouis.

D'autres projets verront le jour dans les semaines et les mois à venir avec, à chaque fois, l'opportunité de créer des emplois pour les Choisyens. A ce propos, nous invitons à chaque



fois que nous rencontrons les porteurs de projets ou les entreprises à s'engager en recrutant autant que faire se peut les Choisyens qui sont demandeurs.

Enfin, ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans le soutien de la majorité et je tiens à la remercier vivement ce soir. Je tiens à remercier notre Maire, mais aussi et particulièrement mon collègue Patrice Diguët dans son engagement pour ce projet. Merci.

**M. le Maire** : Vous avez raison, Monsieur Ennaoura, nous avons fait un beau travail collectif. Madame Bercier.

**Mme Bercier** : Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je remercie Monsieur Ennaoura de ses explications, parce qu'elles manquaient dans la notice. Toutefois, nous souhaiterions marquer nos réticences sur ce projet.

Avez-vous, vous ou vos services, étudié le business-plan du locataire qui est le Centre du Sourire ? Vous savez que ce n'est pas une maison de santé, mais un centre dentaire avec de nombreux centres répartis en France et des dépôts de bilan retentissants.

**M. le Maire** : Madame Desprès, sur les questions de santé.

**Mme Desprès** : J'ai reçu les responsables avec Monsieur Diguët. Ce sont eux qui ont étudié le business-plan et, au regard de Choisy-le-Roi, des transports choisyens et de la centralité des coques, ils ont estimé que la patientèle serait là. Ce sont eux qui ont choisi Choisy-le-Roi.

**M. le Maire** : Monsieur Ennaoura, en complément.

**M. Ennaoura** : Je tiens à vous rassurer, Madame Bercier. Ce projet est cohérent et l'équation économique est favorable. C'est un groupement de professions libérales qui rassemble huit dentistes et qui sera accompagné par un cabinet spécialisé. Je n'ai pas d'inquiétudes sur la pérennité de cette entreprise.

**M. le Maire** : Je vous rappelle qu'il y aurait 30 emplois à terme. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts la délibération aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### → 15. Approbation de la convention cadre : « Convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé »

**M. le Maire** : Cette convention devra être signée à plusieurs reprises, parce que nous entrons dans un processus. Je donne la parole à Ali Id Elouali.

**M. Id Elouali** : C'est une nouveauté ; pour autant, l'engagement n'est pas nouveau. La présente convention n'est que la mise en œuvre de l'action 30 de l'agenda 21, que je souhaiterais réinscrire dans l'engagement d'une ville durable, puisque c'est le projet de la ville. Il prend en considération les sensibilités des uns et des autres, de manière à ce que les Choisyens puissent se reconnaître et s'identifier à ce projet.

Nous avons conçu une convention cadre qui régule d'une manière générique les différents projets qui voient le jour çà et là sur les terrains communaux. La convention s'adresse aux

acteurs associatifs de la ville dans le but de promouvoir l'agriculture urbaine sous ses différentes formes, notamment : jardins partagés, jardins participatifs sous différentes techniques, jardins hors sol ou à même le sol et permaculture.

Ce projet de jardins partagés vise à développer la cohésion sociale et créer des liens entre riverains. Avec la crise du vivre ensemble ou du mal vivre ensemble, le retour aux valeurs écologiques dans notre société est important, car les valeurs de la terre cimentent les gens entre eux.

La vocation écologique est de donner des aires de respiration à la ville et je me réjouis que notre majorité puisse présenter cette convention cadre aux acteurs associatifs de la ville. Merci.

**M. le Maire** : Cette convention a été évoquée en commission et sera bien évidemment annexée à chaque fois qu'elle sera signée, selon la spécificité du projet.

Y a-t-il des observations? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 16. **Passeur de rives 2016 : approbation de la convention à passer avec l'association « Au fil de l'eau »**

**M. le Maire** : Il s'agit du renouvellement de la convention pour permettre au passeur de rives de faire traverser les Choisyens les mercredis, les samedis et les dimanches, du mois de mai au mois d'octobre. Chacun de vous connaît cette association et le travail important qu'elle accomplit en termes d'insertion et de formation.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 17. **Adhésion au syndicat mixte ouvert « Syndicat d'études Vélib' Métropole »**

**M. le Maire** : Monsieur Ali Id Elouali.

**M. Id Elouali** : En appui à son schéma d'itinéraire cyclable, la Ville souhaite adhérer au nouveau syndicat d'études nommé « Vélib' Métropole ». Le programme précédent de Vélib' arrivant à échéance en 2017, la Ville de Paris lance de nouveau un appel à projets pour étendre l'ancien périmètre de 1,2 km, avec des critères de pertinence nouveaux.

L'adhésion est gratuite. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville au syndicat d'études Vélib' Métropole.

**M. le Maire** : Représenteront la Ville, Monsieur Ali Id Elouali en titulaire et Madame Nadia Brahimi en suppléante.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## HABITAT

### → 18. Approbation de la nouvelle convention pour la mise en œuvre du dossier unique partagé pour les demandes de logement locatif social

**M. le Maire** : Cette convention a été vue en commission. Monsieur Roche.

**M. Roche** : Je souhaitais resituer le travail qui est fait sur l'accueil du logement social à Choisy-le-Roi.

Par délibération en date du 18 mai 2011, la commune de Choisy-le-Roi a fait le choix de devenir centre d'enregistrement en vue de faciliter les démarches des demandeurs de logement locatif social. Autrement dit, lorsque vous vous inscrivez comme demandeur, l'enregistrement se fait sous un numéro unique régional.

En décembre 2015, la DRIHL a fait savoir aux centres d'enregistrement franciliens qu'une nouvelle convention devait être signée, demandant que les pièces justificatives de la demande d'un logement locatif social soient centralisées dès la première demande.

En tant que centre d'enregistrement dans l'espace Ile-de-France, nous accueillons et apportons un soin tout particulier aux demandeurs qui ont un lien avec Choisy-le-Roi pour qu'ils ne passent pas trop de temps dans les transports, par exemple. Ce lien est pour nous une manière de réaffirmer une présence attractive.

Nous parlons de qualité de vie. Pour vous donner un exemple, du fait de cette centralité, nous avons un taux de relogement des Choisyens de 60 à 70 %. C'est la réalisation d'un travail partenarial, car, comme nous sommes une porte d'entrée, nous pouvons relancer les différents services. C'est le travail à plein temps des cinq personnes du service logement, que je remercie vivement.

Je voulais présenter cette note, parce que c'est une petite révolution, mais il ne faut pas se tromper, si c'est une volonté d'automatiser la demande et l'offre, pour nous, c'est un acte de résistance. Nous tenons à être présents de manière pertinente sur cet outil, parce que la question de l'accueil risque de passer à la trappe dans la métropolisation. Ainsi, il est très important pour nous, d'un point de vue administratif, de tenir cette place pour les Choisyens.

**M. le Maire** : Je ne peux qu'adhérer à vos propos, Monsieur Roche. Je suis sensible à beaucoup de choses concernant la politique choisyenne, mais cet aspect me tient particulièrement à cœur.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

## RESSOURCES HUMAINES

### → 19. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

**M. le Maire** : Cette délibération a été vue en CTP. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **→ 20. Révision de la tarification des locations de salles et des cautions aux syndicats et entreprises à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016**

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : La Ville met à la disposition des groupes politiques, à titre gratuit, des salles pour les réunions, lorsqu'il y a des élections nationales et institutionnelles. En sera-t-il de même pour les primaires, par exemple, ou y aura-t-il un coût ?

**M. le Maire** : La tradition veut que nous fassions un geste élégant à cette occasion, en pratiquant la gratuité, sauf si Monsieur Tisler change d'avis.

**M. Tisler** : Je voudrais simplement faire une mise en garde juridique, car dans ce cas précis il est fortement probable qu'une estimation soit demandée et soit faite en annexe de vos comptes. S'il devait y avoir une estimation et même si nous tenons compte de la gratuité des salles, il faudra certainement se référer à cette tarification.

**M. le Maire** : Il s'agit d'une valorisation de l'utilisation. C'est encadré juridiquement. Merci pour ce rappel, Monsieur Tisler.

Y a-t-il d'autres questions. Je n'en vois pas.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

### **→ 21. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la commune de Choisy-le-Roi et la Cité des métiers du Val-de-Marne**

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons nous abstenir.

**M. le Maire** : La Cité des métiers affiche pourtant un meilleur bilan.

**M. Panetta** : Je passe devant la Cité régulièrement et je vois qu'il y a toujours aussi peu de monde. La question va se poser. Si, à l'orée 2020, le Département était supprimé, qui reprendrait la Cité des métiers, le Territoire ou la Ville ?

**M. le Maire** : Pourquoi pas le Conseil régional ? Au regard de la qualité de l'équipement, je ne doute pas un seul instant que Madame Péresse poursuive le travail qui est fait à la Cité des métiers. Plus sérieusement, il est à noter que notre contribution est à la baisse grâce à une prestation avec HEP. Notre relation avec HEP est très intéressante, ne serait-ce que pour le nettoyage de la Cité des métiers.

Qui aura le portage politique ? La question se pose en effet. Le Département est là jusqu'en 2021. Après, c'est une histoire politique. Est-ce que les départements seront là ? Est-ce que les régions seront là ? Est-ce que les territoires seront ceux qui sont là aujourd'hui dans leur

délimitation ? C'est le législateur qui devrait en décider après 2017. On ne peut pas faire de politique fiction.

**M. Panetta** : J'affine ma question. Les murs appartenait à la Ville ; ils appartiennent maintenant au Département. Il serait préférable que les murs reviennent à la Ville, d'autant plus que la Ville les a cédés pour un très bon prix au Département. Si nous pouvions anticiper et récupérer les murs, ce serait bien.

**M. le Maire** : Cela ne marche pas comme ça, parce que, dans la rétrocession qui est en jeu, vous savez très bien qu'il y a un échange avec l'ex-gendarmerie, sur laquelle nous avons un projet qui avance.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 21 est adoptée à la majorité (10 abstentions).*

#### → 22. Constitution d'un groupement de commandes pour la location et la maintenance des copieurs de la Ville, du CCAS et de la régie autonome du théâtre-cinéma Paul Eluard

**M. Tisler** : Il n'y pas eu de remarques particulières à la Commission des finances.

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 23. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

**M. le Maire** : Monsieur Briennon étant absent, a-t-il laissé un mémo ? Non.

*Le compte rendu des décisions est adopté à l'unanimité.*

### EXERCICE MANDATS LOCAUX

#### → 24. Remplacement du 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire

**M. le Maire** : Selon les textes en vigueur, « *Quand il y a lieu de procéder à l'élection d'un seul adjoint, le Conseil municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élection complémentaire préalable, sauf dans le cas où le Conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal.* » D'autre part, conformément à la discussion que nous avons eue en conférence des présidents, nous voterons à main levée.

Il est demandé de procéder au remplacement du 7<sup>ème</sup> adjoint. Je vous propose en conséquence la candidature de Madame Anne-Marie Arnaud.

Je donne la parole à Monsieur Dupuy.

**M. Dupuy** : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais être très bref. Je ne reviendrai pas sur le pourquoi. Je vais simplement vous lire la lettre que j'ai transmise au préfet, à la demande de Monsieur le Maire.

*« Monsieur le Préfet,*

*J'ai eu de nombreux échanges avec Monsieur Didier Guillaume, Maire de Choisy-le-Roi, au cours des dernières semaines, échanges au cours desquels Monsieur le Maire m'a indiqué les évolutions souhaitées quant aux rôles et aux positionnements des adjoints.*

*Je lui ai fait part de mon engagement, comme de l'approche qui était la mienne de cette fonction.*

*C'est lors d'une de ces rencontres que Monsieur le Maire m'a informé de son désir de me retirer certaines des délégations qui m'avaient été confiées en début de mandat.*

*Nous avons convenu ensemble que ces délégations très importantes ne pouvaient être tenues que par un adjoint au maire.*

*Au terme de ces échanges, je lui ai donc confirmé avoir accepté sa décision de me démettre de mes fonctions d'adjoint au maire de la ville de Choisy-le-Roi.*

*Je vous précise, ainsi que je l'ai exprimé durant les rencontres avec Monsieur le Maire, qu'en aucun cas cette modification de mon statut d'élu local ne saurait remettre en cause mon engagement dans la majorité municipale à ses côtés. Non plus que mon souci d'œuvrer pour l'intérêt général au service des Choisyens.*

*C'est dans cet esprit que j'ai accepté la prise en charge des délégations au handicap, à la commission de sécurité et aux relations publiques qui m'ont été proposées.*

*Je vous adresse, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations. »*

Mes chers collègues, vous dire que ne plus être maire adjoint est un crève-cœur pour moi et que j'ai beaucoup hésité à rester membre de notre noble assemblée. J'ai décidé finalement de rester et de tenter d'apporter ma contribution à l'intérêt de notre ville et à ses habitants.

Je conclurai en vous indiquant, et chacun le comprendra, que je m'abstiendrai sur le vote du 7<sup>ème</sup> adjoint. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Je vous remercie, Monsieur Dupuy, de votre intervention pour les membres du Conseil. Dans la mesure où c'est Monsieur le Préfet qui entérine l'ensemble des désignations d'adjoint, il est obligatoire de lui adresser les demandes de changement ou les démissions, avant de procéder à une réélection en Conseil municipal. C'est pourquoi cette lettre a été adressée au Préfet qui, en retour, m'a adressé un courrier en en reprenant les termes. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Monsieur le Maire, nous allons nous abstenir sur cette décision. Nous n'avons rien contre personne. Nous estimons que cette décision vous appartient et quelle que soit la personne qui est choisie, elle fait partie de votre majorité et ne sort pas de nos rangs.

Je tiens à souhaiter bonne chance à Monsieur Dupuy dans sa nouvelle activité concernant le handicap. Il connaît bien ce domaine et ne pourra que bien faire. Je continuerai à avoir des relations très courtoises avec lui. Bonne chance à lui pour l'intérêt de Choisy-le-Roi.

**M. le Maire** : Madame Alirol.

**Mme Alirol** : Je suis très surprise du départ de Monsieur Dupuy et je souhaiterais savoir ce qui a causé le fait que vous lui enleviez des délégations.

**M. le Maire** : Je ne répondrai pas à cette question. Il s'agit d'une décision du Maire et le Maire donne des délégations au même titre qu'il nomme ses adjoints. Il ne justifie pas pourquoi il choisit l'un ou l'autre au sein de son équipe, au moment du vote des adjoints, comme et il ne justifie pas pourquoi il donne délégation à telle ou telle personne. Vous comprendrez, Madame Alirol, que je ne répondrai pas à cette question.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter le remplacement du septième adjoint.

*Madame Anne-Marie ARNAUD est élue 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire à l'unanimité (13 abstentions).*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je prendrai un arrêté dès demain concernant les délégations.

Je vous informe d'ores et déjà que Gilles Dupuy sera conseiller délégué au handicap, aux commissions de sécurité et aux relations publiques et que Laurent Ziegelmeyer sera conseiller municipal délégué à la vie internationale, à la mémoire et aux anciens combattants. Anne-Marie Arnaud devient donc adjointe au maire, chargée du personnel, de la restauration collective et elle garde en charge le dossier du Sifurep. Quant à Patrick Hervy, il voit sa mission s'élargir sur le second degré, notamment avec un gros dossier à venir sur le quatrième collège, le numérique et reste maire adjoint au quartier Choisy sud. Monsieur Hervy.

**Patrick Hervy** : Merci, Monsieur le Maire. Puisque l'on évoque le transfert de délégation des relations publiques à Gilles Dupuy, je voulais dire que j'ai travaillé pendant deux ans avec ce service qui est très sollicité et souvent en première ligne dans toutes les activités de ville. Les relations publiques ne s'arrêtent pas aux fêtes de la ville ; elles accompagnent toutes les relations que le Maire entretient avec la population.

Nous avons eu l'occasion avec Gilles Dupuy d'échanger sur cette question et je tenais à souligner que c'est un grand plaisir pour moi qu'il puisse prendre la suite et je ne doute pas qu'il saura assurer, avec sa note de couleur, la continuité de tout ce qui a été engagé. Je voulais souligner que le travail de transfert a été préparé et que nous le continuerons avec les services.

**M. le Maire** : Je vous remercie.

#### → 25. Révision du versement des indemnités de fonctions versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués et associés

**M. le Maire** : La dernière délibération de notre ordre du jour fait suite à la précédente. Le remplacement du septième adjoint nous conduit à revoir l'ensemble du tableau que nous avons voté lors de l'installation du Conseil municipal.

Y a-t-il des observations ? Madame Guinery.

**Mme Guinery** : Je me permets de faire une remarque de pure forme, mais qui mérite d'être mentionnée. Cela concerne la liste des adjoints de quartier et des conseillers délégués. A ce propos, je souhaiterais pour le compte rendu de ce Conseil municipal qu'il n'y ait pas de notion d'ordre dans les adjoints de quartier et les conseiller délégués, parce que cela pourrait laisser supposer qu'il y a des ordres et des priorités de délégation.

Autant je comprends que cela s'applique aux maires adjoints, autant je ne vois pas en quoi cela s'appliquerait aux adjoints de quartier et aux conseillers délégués. Je propose une liste par ordre alphabétique.

**M. le Maire** : L'administration me dit qu'il n'y a pas d'avis juridique. Nous retenons donc votre remarque judicieuse et nous modifierons comme il se doit la délibération qui sera envoyée à la Préfecture.

Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Il est question d'une majoration. Cette majoration est-elle prise en compte ou est-elle à venir ?

**M. le Maire** : Madame Jacq.

**Mme Jacq** : Il est bien précisé dans la notice : « Il est rappelé ci-dessous la répartition de l'enveloppe telle qu'elle a été votée en février 2015 ».

**M. le Maire** : Nous faisons référence à l'ancien tableau, tel que nous l'avons voté lors de l'installation du Conseil. Il s'agit de la notice, ce n'est pas la délibération. Vous avez sur table les notices explicatives synthétisées qui ne sont pas les délibérations, telles qu'elles sont envoyées à la Préfecture.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas.

*La délibération n° 25 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Le Conseil municipal est clos, mais avant de nous quitter, je vous informe, comme je l'ai mentionné lors de la réunion des présidents de groupes, que notre prochain Conseil municipal se tiendra le 18 mai prochain à 18 h 30.

A cette occasion, je souhaiterais que vous soyez tous présents, pour que vous puissiez découvrir, les uns et les autres, les aspects pédagogiques de la dématérialisation du Conseil municipal qui nous seront présentés par la Caisse des dépôts et consignations.

Je demande aux présidents de groupe de faire le nécessaire pour que tout le monde assiste à cette réunion qui durera une heure et à l'issue de laquelle nous aurons, les uns et les autres, des documents à signer.

L'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal débutera comme d'habitude à partir de 19 h 30.

Je vous remercie de votre attention.

*La séance est levée à 22 h 40.*



## ***INDEX***

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :